

N° 144

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Enregistré à la Présidence du Sénat le 24 novembre 2025

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport (1) sur le projet de loi de finances, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour 2026,

TOME II

Fascicule 1

CULTURE

Patrimoines

Par Mme Sabine DREXLER,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : M. Laurent Lafon, président ; MM. Max Brisson, Michel Savin, Jacques Gosperrin, Mme Marie-Pierre Monier, M. Yan Chantrel, Mme Samantha Cazebonne, M. Jérémie Bacchi, Mmes Laure Darcos, Monique de Marco, M. Bernard Fialaire, vice-présidents ; Mmes Anne Ventalon, Else Joseph, Colombe Brossel, M. Pierre-Antoine Levi, secrétaires ; Mmes Marie-Jeanne Bellamy, Catherine Belrhiti, Annick Billon, Alexandra Borchio Fontimp, M. Christian Bruyen, Mmes Evelyne Corbière Naminzo, Karine Daniel, Nathalie Delattre, Sabine Drexler, M. Aymeric Durox, Mmes Agnès Evren, Laurence Garnier, Béatrice Gosselin, MM. Jean Hingray, Claude Kern, Mikaele Kulimoetoke, Mme Sonia de La Provôté, MM. Ahmed Laouedj, Michel Laugier, Jean-Jacques Lozach, Mmes Paulette Matray, Catherine Morin-Desailly, M. Georges Naturel, Mme Mathilde Ollivier, MM. Pierre Ouzoulias, François Patriat, Jean-Gérard Paumier, Stéphane Piednoir, Bruno Retailleau, Mme Sylvie Robert, MM. David Ros, Pierre-Jean Verzelen, Cédric Vial, Adel Ziane.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (17^{ème} législ.) : 1906, 1990, 1996, 2006, 2043, 2047, 2048, 2060, 2063 et T.A. 180

Sénat : 138 et 139 à 145 (2025-2026)

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
AVANT-PROPOS	5
I. UNE ANNÉE DE RUPTURE POUR LE FINANCEMENT DES PATRIMOINES	7
A. LE PROGRAMME 175 EST LE PLUS TOUCHÉ PAR L'EFFORT D'ÉCONOMIES SUR LA MISSION CULTURE	7
B. LA BAISSE DE CRÉDITS, INÉGALEMENT RÉPARTIE, CONDUIRA À DIFFÉRER TOUS LES NOUVEAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT	7
C. LES OPÉRATEURS DU PROGRAMME SONT FORTEMENT MIS À CONTRIBUTION	8
II. UN EFFONDREMENT DES CRÉDITS DÉDIÉS AUX MONUMENTS HISTORIQUES	9
A. UN RECOL AUX FORTES CONSÉQUENCES POUR L'ÉCOSSYSTÈME PATRIMONIAL	9
1. <i>Un lissage des grands projets</i>	9
2. <i>Le report annoncé de nombreux chantiers dans les territoires</i>	10
3. <i>Faute de moyens, deux impensés majeurs du programme.....</i>	11
B. L'INDISPENSABLE RENOUVEAU DE LA GESTION DU PATRIMOINE MONUMENTAL.....	12
1. <i>L'entretien et la restauration des monuments dans l'impasse budgétaire</i>	12
2. <i>Des nouvelles ressources à la portée limitée.....</i>	12
3. <i>Le modèle de gestion des monuments historiques en question</i>	14
III. LA PRÉSERVATION BIENVENUE DES DISPOSITIFS D'INGÉNIERIE DES ESPACES PROTÉGÉS	16
A. DES FINANCEMENTS MODESTES POUR DES OUTILS PRÉCIEUX	16
B. LE FINANCEMENT DES CAUE EN CRISE.....	17
IV. LES MUSÉES À L'HEURE DES CHOIX BUDGÉTAIRES	18
A. LA VULNÉRABILITÉ DES MUSÉES FACE AUX NOUVELLES MENACES PESANT SUR LEUR SÛRETÉ APPELLE UN LARGE PLAN DE SÉCURISATION, NON FINANCIÉ À CE JOUR.....	18
1. <i>À l'instar du musée du Louvre, la plupart des musées sont insuffisamment préparés au risque croissant de cambriolage et d'intrusion.....</i>	18
2. <i>Le nécessaire abondement du fonds de sûreté annoncé par la ministre.....</i>	20
B. LE POIDS DES DÉPENSES D'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS EN QUESTION	21
V. DES DIFFICULTÉS PERSISTANTES POUR LES OPÉRATEURS DE L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE.....	21

EXAMEN EN COMMISSION.....	23
● AMENDEMENT DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION, DE LA COMMUNICATION ET DU SPORT	41
LISTE DES PERSONNES ENTENDUES	43
ANNEXE.....	45
● Audition de Mme Rachida Dati, ministre de la culture	45

AVANT-PROPOS

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 marque une rupture dans le financement budgétaire des patrimoines. Si le programme 175 avait été largement préservé par la loi de finances initiale (LFI) pour 2025, il sera le plus touché en 2026 par l'effort d'économies porté sur la mission « Culture », avec une baisse de 8 % de ses crédits de paiement (CP) et de 18 % de ses autorisations d'engagement (AE).

Cette baisse porte principalement sur les monuments historiques, dont les crédits reculeront de 209 millions d'euros (- 34 %) en AE et de 114 millions (- 21 %) en CP, entraînant une forte baisse des crédits d'intervention des directions régionales des affaires culturelles (- 38 % en AE et - 29 % en CP). Alors que la fin de l'année a été marquée par plusieurs cambriolages ayant mis au jour l'obsolescence des infrastructures muséales, une baisse de 25 millions d'euros (- 6 %) est par ailleurs prévue en AE sur les crédits des musées.

Dans ce contexte d'économies, le budget des patrimoines comporte deux impensés majeurs : la protection des indispensables compétences des métiers du patrimoine, fragilisés par le ralentissement des chantiers, ainsi que la transition énergétique du bâti patrimonial.

Prenant acte de ces arbitrages, la commission, qui estime que les financements du budget de l'État ne permettront pas de répondre aux besoins d'investissement à court et moyen termes, souhaite l'engagement d'une réflexion sur l'équilibre des objectifs de péréquation et de performance économique dans le modèle de gestion des monuments historiques. À l'initiative de sa rapporteure, elle a adopté un amendement visant à abonder le fonds de sécurisation des musées.

Saluant la préservation des crédits dédiés à l'ingénierie patrimoniale dans les territoires, elle a apporté son soutien aux propositions formulées par la commission des finances sur le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) par la taxe d'aménagement, dont la collecte est altérée par d'importants dysfonctionnements.

Suivant l'avis de sa rapporteure, la commission a donné un avis favorable à l'adoption de ces crédits.

I. UNE ANNÉE DE RUPTURE POUR LE FINANCEMENT DES PATRIMOINES

A. LE PROGRAMME 175 EST LE PLUS TOUCHÉ PAR L'EFFORT D'ÉCONOMIES SUR LA MISSION CULTURE

L'ensemble des programmes de la mission « Culture », en recul de 7 % en AE et de 4 % en CP, seront touchés en 2026 par l'indispensable effort d'économies visant au redressement des comptes publics. Le **programme 175 « Patrimoines »**, qui perdra près d'un cinquième de ses AE (- 232 millions d'euros, soit - 18 %) et se verra réduit de 106 millions d'euros (- 8 %) en CP par rapport à la LFI pour 2025, sera **le plus fortement mis à contribution**.

Cet arbitrage **tranche fortement avec l'évolution observée** ces dernières années. Les crédits dédiés aux patrimoines, en **progression de 38 % entre 2017 et 2025**, ont bénéficié de la majeure partie de l'abondement porté par l'amendement gouvernemental adopté lors de l'examen du PLF pour 2025, pour 190 millions d'euros en AE et 100 millions d'euros en CP. Ils ont ainsi atteint leur plus haut niveau historique à 1,25 milliards d'euros en CP dans la LFI pour 2025.

Ces trajectoires ont cependant été **modulées, au cours des deux derniers exercices budgétaires, par les annulations de crédits** résultant notamment des décrets n° 2021-124 du 21 février 2024 et n° 2025-374 du 25 avril 2025. La combinaison des mesures de gestion mises en œuvre en cours d'année a abouti à l'annulation de 90 millions d'euros de crédits en AE et en CP en 2024, et de 48 millions d'euros en AE et 43 millions d'euros en CP en 2025.

B. LA BAISSE DE CRÉDITS, INÉGALEMENT RÉPARTIE, CONDUIRA À DIFFÉRER TOUS LES NOUVEAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT

La baisse de crédits projetée pour 2026 est **inégalement répartie** sur le programme :

- **la baisse la plus spectaculaire** porte sur l'action n° 1 « Monuments historiques », qui absorbe la quasi-totalité de la baisse de dotation du programme. Inchangés en CP, les crédits de l'action n° 3 « Patrimoine des musées de France » reculeront de 6 % en AE ;

- **une augmentation marquée** est, *a contrario*, prévue sur l'action n° 4 « Patrimoine archivistique et célébrations nationales » (+ 9 % en AE et + 14 % en CP), afin de poursuivre le financement des travaux d'extension du site de Pierrefitte-sur-Seine. Les crédits de l'action n° 2 « Architecture et espace protégés » progresseront par ailleurs légèrement (+ 1 % en AE comme en CP) ;

- le *statu quo* prédomine enfin sur l'action n° 9 « Patrimoine archéologique » ainsi que sur l'action n° 8 « Acquisitions et enrichissements des collections publiques ».

	en millions d'euros	LFI 2025		PLF 2026		Evolution		Evolution %	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1	Monuments historiques	609,6	551,5	400,2	437,1	-209,3	-114,4	-34%	-21%
2	Architecture et espaces protégés	38,4	38,4	38,6	38,6	0,2	0,3	1%	1%
3	Patrimoine des musées de France	429,1	439,8	403,0	441,0	-25,7	1,1	-6%	-
4	Patrimoine archivistique et célébrations nationales	28,0	49,0	30,5	55,8	2,5	6,8	9%	14%
8	Acquisition et enrichissements des collections publiques	9,4	9,3	9,4	9,3	-	-	-	-
9	Patrimoine archéologique	165,1	163,2	165,3	163,6	0,2	0,4	-	-
		1 279,5	1 251,2	1 047,4	1 145,4	-232	-106	-18%	-8%

Les rares mesures nouvelles portent uniquement sur des projets déjà lancés au cours des dernières années ; à l'exception du schéma directeur du Louvre, **aucune nouvelle opération d'investissement** n'est programmée.

C. LES OPÉRATEURS DU PROGRAMME SONT FORTEMENT MIS À CONTRIBUTION

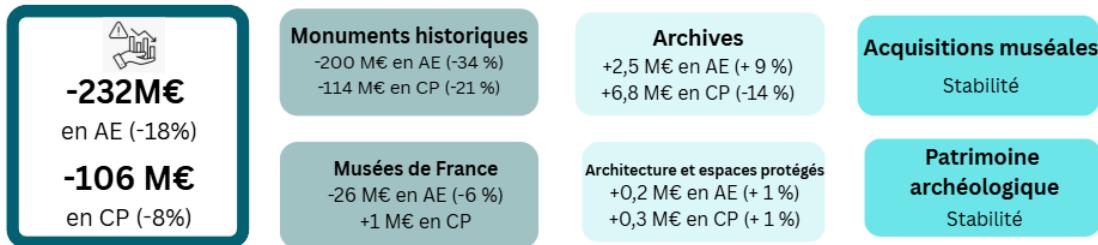
Les crédits alloués aux **18 opérateurs du programme** sont en baisse de 13 % en AE et de 9 % en CP. Tandis que les **crédits de fonctionnement** des subventions pour charges de service public (SCSP) sont presque **stables** (- 1 %), les subventions pour charge d'**investissement** (SCI) enregistrent une **baisse très sévère** (- 53 % en AE et - 10 % en CP).

Les diminutions de crédits les plus importantes concernent :

- *le centre des monuments nationaux* (CMN), avec une baisse de 22 % en AE et de 8 % en CP ;
- *la réunion des musées nationaux-Grand Palais*, dont la SCI passe de 70 M€ à 29 M€ en CP du fait de l'achèvement des travaux ;
- *le château de Versailles*, qui perd 6 millions d'euros en CP, et *le Louvre*, qui voit sa dotation budgétaire (hors schéma directeur) réduite de 5 millions d'euros en AE comme en CP.

À l'inverse, certains opérateurs bénéficient de crédits supplémentaires :

- la SCI du *centre national d'art contemporain (CNAC)-Georges Pompidou* est maintenue en CP (les plus élevés du programme à 74 millions d'euros) et progresse de 2 millions d'euros en AE pour financer le schéma directeur technique de l'établissement (262 millions d'euros sur 463) ;
- *l'établissement public chargé de la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris* bénéficie d'une mesure nouvelle à hauteur de 2,5 millions d'euros en AE comme en CP, qui vise à financer les dépenses d'entretien et de maintenance relevant de l'État à la suite de la réouverture de la cathédrale en décembre 2024.



II. UN EFFONDREMENT DES CRÉDITS DÉDIÉS AUX MONUMENTS HISTORIQUES

A. UN RECOL AUX FORTES CONSÉQUENCES POUR L'ÉCOSYSTÈME PATRIMONIAL

Les crédits dédiés à l'entretien et à la restauration des monuments historiques reculeront de 209 millions d'euros en AE (- 34 %) et de 114 millions d'euros en CP (- 21 %). Alors que la conservation du patrimoine monumental requiert de la visibilité pluriannuelle et des engagements financiers de long terme, ce **freinage brutal** sera **préjudiciable à l'ensemble de l'écosystème** de la préservation des édifices protégés.

1. Un lissage des grands projets

Ce recul résulte d'abord des **diminutions des crédits alloués aux projets d'investissement**. La direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA) du ministère de la Culture indique que « *les opérations programmées sont maintenues, mais leur phasage a été revu de manière à lisser les investissements dans le temps et à les adapter à l'enveloppe disponible en 2026* ».

Pour 2026, **137 millions d'euros sont prévus en CP au titre des grands projets**, dont 28 millions d'euros pour le CNAC-Georges Pompidou, 23 millions d'euros pour l'extension du site des Archives à Pierrefitte-sur-Seine, 15,6 millions d'euros pour l'abbaye de Clairvaux, 10 millions d'euros pour le schéma directeur du musée du Louvre et 8,7 millions d'euros pour le schéma directeur de Versailles. Si ces crédits sont relativement préservés du fait de l'importance des AE inscrites en LFI pour 2025, **le décalage des chantiers se fera sentir à partir de 2027**, les AE prévues au titre de ces grands projets pour 2026 étant plus de deux fois inférieures aux CP (57 millions d'euros).

Les projets concernés par ce lissage touchent **l'ensemble du territoire**. Il s'agit notamment :

- des travaux de reconversion du *Palais de la cité* ;
- de la troisième phase des travaux prévue par le schéma directeur du *château de Fontainebleau* ;

- du schéma directeur du *domaine national de Chambord*, alors que la réhabilitation de l'aile François I^r, en état de péril, appelle un financement de 37 millions d'euros, dont 12 millions pour la mise en sécurité de l'édifice. Le ministère indique son souhait de dégager des crédits en gestion pour contribuer à cette première phase de travaux.

2. Le report annoncé de nombreux chantiers dans les territoires

Le **soutien déconcentré** à l'entretien et à la restauration des monuments est également fortement restreint. Les **crédits d'intervention des directions régionales des affaires culturelles** (Drac) seront en baisse de 38 % en AE (- 163 millions d'euros) et de 29 % en CP (- 172 millions d'euros).

Ces crédits sont **attribués à des collectivités territoriales ou à des particuliers pour les travaux d'entretien ou de restauration** réalisés sur les monuments dont ils sont propriétaires et dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage ; ils peuvent également être mobilisés au soutien de chantiers de bénévoles. Le **taux de participation aux projets** est en moyenne de 20 % pour les monuments inscrits et de 40 % pour les monuments classés.

Ces financements peuvent être bonifiés *via le fonds incitatif et partenarial (FIP)* : le soutien aux projets des petites communes cofinancés au moins à 15 % par la région peut être porté au-delà des taux habituels d'intervention. Alors que le bilan de cet outil, qui a permis de rehausser le financement de 1035 projets depuis sa création en 2018, est unanimement **salué**, les crédits associés seront **diminués de moitié**, et s'élèveront à 10 millions d'euros en AE comme en CP.

Depuis 2018, **15 millions d'euros annuels** permettent de compléter le financement des chantiers sélectionnés par la mission Patrimoine en péril, *via la compensation des taxes* acquittées par le Loto du patrimoine. Inscrits pour la première fois en LFI en 2025, ces crédits ne sont **pas reconduits pour 2026**. Cette suppression ne remet pas en cause la collaboration entre les acteurs de la mission patrimoine en péril, la convention tripartite entre le ministère, la Fondation du patrimoine et la Française des jeux ayant été renouvelée pour quatre ans en janvier 2025.

La DGPA indique que le resserrement de cette enveloppe obligera les Drac à **prioriser davantage leurs interventions**, en prenant notamment en compte « *le niveau de maturité des chantiers, la complétude du tour de table financier et l'état sanitaire des biens* », et que **le financement de nombreux chantiers s'en trouvera reporté**. La rapporteure souligne que ces évolutions seront avant tout **subies par les petites communes**, qui concentrent la majorité des monuments historiques sans disposer des moyens suffisants pour en assurer la conservation.

3. Faute de moyens, deux impensés majeurs du programme

a) *Les métiers du patrimoine en danger*

Alors que le chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris a mis en lumière et valorisé les métiers du patrimoine, ce ralentissement des chantiers patrimoniaux, fortement dépendants de la commande publique et du soutien financier des crédits déconcentrés, conduira à **fragiliser le tissu de petites et moyennes entreprises hautement spécialisées** qui concourent localement à la conservation et à la restauration des monuments. La rapporteure alerte sur le **coût humain** du ralentissement budgétaire, qui pèse fortement sur ces emplois non délocalisables et contribuant à la vie économique de leur territoire en même temps qu'à leur attractivité.

b) *La transition énergétique du bâti patrimonial à l'arrêt*

Si la **prise de conscience** de la nécessité de mieux prendre en compte les spécificités des édifices patrimoniaux dans les opérations de rénovation énergétique progresse, les exercices budgétaires 2025 et 2026 constituent deux **années blanches** pour la transition énergétique du bâti ancien.

En ce qui concerne le **diagnostic de performance énergétique** (DPE), dont les effets délétères sur le bâti ancien ont été largement pointés par la commission, l'action du ministère de la Culture passe principalement par la production de documents encadrant l'intervention des diagnostiqueurs. Un guide interministériel relatif au DPE et à l'audit énergétique dans les logements, réalisé sous l'égide du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), a ainsi été publié en mars 2025, avant la parution attendue cet hiver d'un guide de la réhabilitation énergétique du bâti ancien. Si l'**audit énergétique développé par l'agence nationale de l'habitat** (Anah) apparaît comme le modèle le plus pertinent pour orienter les choix techniques de réhabilitation du bâti patrimonial, sa **généralisation ne saurait être à l'ordre du jour** dans le contexte budgétaire.

Ce contexte pèse également sur les **aides financières** allouées à la rénovation énergétique du bâti, qui doivent être calibrées de manière à favoriser les interventions respectueuses des édifices patrimoniaux. À l'heure des mesures d'économies, ni le dispositif fiscal au bénéfice de la Fondation du patrimoine, ni le bouquet « MaPrimeRénov » ne sont susceptibles d'évoluer pour intégrer ces préoccupations.

B. L'INDISPENSABLE RENOUVEAU DE LA GESTION DU PATRIMOINE MONUMENTAL

1. L'entretien et la restauration des monuments dans l'impasse budgétaire

La commission a régulièrement pointé la **décorrélation structurelle** entre les crédits du programme et l'immensité des besoins d'investissement, dans un contexte de renchérissement des chantiers. L'ensemble des acteurs pointent le « **mur d'investissement** » des prochaines années, face auquel il est à craindre que les **crédits du programme ne puissent être à la hauteur des enjeux**.

Le financement du patrimoine devra en effet relever **deux défis majeurs** :

- *la poursuite des « grands projets » de restauration*, rendus indispensables par la dégradation du bâti et l'obsolescence des équipements de monuments emblématiques ;
- *l'engagement de multiples chantiers de réhabilitation locaux*, alors que près d'**un quart des monuments historiques** du territoire se trouvent dans un **état dégradé**. La dernière édition du *Bilan national de l'état de conservation des monuments historiques immeubles*, publié en mai 2025 pour la période 2019-2024, fait apparaître une stabilité des besoins d'intervention : comme sur la période précédente, environ 18 % des 36 512 monuments évalués (sur 45 070) sont en mauvais état, et **5 % en état de péril**.

Cette situation est aggravée par l'**affectation majoritaire des crédits aux opérations de restauration, au détriment de leur entretien**. En 2024, les crédits dédiés à la conservation préventive des monuments représentaient un peu moins de 18 % de ceux alloués à leur restauration. L'absence d'entretien régulier ne peut que conduire à la multiplication des catastrophes telle que celle subie par la cathédrale Notre-Dame de Paris, et qui menacent plusieurs autres édifices majeurs – notamment la Tour Saint-Nicolas de La Rochelle ou les cathédrales de Nantes et de Bourges.

Face à ces défis, plusieurs réflexions visant à identifier de nouvelles sources de financement pour le patrimoine monumental ont été engagées. Un **changement de paradigme** de gestion plus général est cependant nécessaire, selon des modalités qui devront faire l'objet d'un **grand chantier de réflexion dès 2026**.

2. Des nouvelles ressources à la portée limitée

a) *Les succès contrastés du financement participatif*

Plusieurs **appels publics à la générosité** ont été lancés depuis 2018, avec des résultats contrastés :

- la mission Patrimoine en péril a permis de mobiliser des financements importants (182 millions d'euros collectés via le Loto du patrimoine entre 2017 et 2024, et 312 millions d'euros mobilisés en incluant le mécénat d'entreprise et le soutien du ministère de la Culture) tout en développant l'information sur les enjeux patrimoniaux ;
- une collecte nationale en faveur du patrimoine religieux a été mise en place par la LFI pour 2024, qui a instauré, du 15 septembre 2023 au 31 décembre 2025, un **taux de 75 % de réduction d'impôt** sur le revenu pour les dons en faveur du patrimoine religieux immobilier non protégé des communes de moins de 10 000 habitants. Ce dispositif a été mis en œuvre sous la forme d'une collecte nationale au bénéfice de cent édifices, assortie de collectes locales en faveur de projets précis. Alors que **la collecte nationale est très en deçà des attentes**, avec 4,7 millions d'euros récoltés au 31 août 2025 contre 10 millions d'euros annuels attendus, les collectes locales ciblées ont mieux mobilisé les donateurs, en recueillant 20 millions d'euros pour 1 342 édifices ;
- des collectes ciblées au profit de certains monuments en péril ont également été lancées : la souscription nationale en faveur de la cathédrale Notre-Dame de Paris, lancée au lendemain de l'incendie du 15 avril 2019, a recueilli 843 millions d'euros ; le domaine national de Chambord a récemment lancé une collecte en vue des travaux de réhabilitation de l'aile François I^{er}.

b) Une différenciation tarifaire au bénéfice de quelques établissements

Plusieurs évolutions sont par ailleurs en cours pour **renforcer les recettes de billetterie**.

Une **tarification différenciée pour les visiteurs non-résidents de l'espace économique européen** sera mise en place en 2026 dans trois sites fréquentés par au moins 60 % de visiteurs étrangers : le musée du Louvre ; le château, musée et domaine national de Versailles ; la Sainte-Chapelle et la Conciergerie du Palais de justice de Paris. Deux établissements dont la fréquentation n'atteint pas cette cible ont par ailleurs souhaité intégrer le dispositif : le domaine national de Chambord ainsi que l'Opéra national de Paris, au titre des visites patrimoniales du Palais Garnier.

Cette évolution **ne constitue pas une solution pertinente pour la plupart des autres monuments**, principalement fréquentés par un public français, ainsi que le soulignent le centre des monuments nationaux (CMN) comme la RMN-Grand Palais. La rapporteure souligne en conséquence qu'elle **ne saurait donner lieu à une réduction du financement budgétaire** des monuments et des musées, d'autant que sa mise en place donne lieu à des **coûts de gestion** importants.

La ministre de la Culture s'est par ailleurs déclarée favorable à la mise en place d'une **tarification de la visite touristique de la cathédrale Notre-Dame de Paris**, indépendamment des droits de visite déjà perçus pour le trésor et le circuit des tours. Dans le format envisagé, les fonds recueillis

seraient en partie reversés au diocèse de Paris, et le solde affecté à la restauration des édifices religieux de l'ensemble du territoire.

Afin de satisfaire aux dispositions combinées de l'article 17 de la loi du 9 décembre 1905, qui établit le principe de la gratuité de la visite des édifices du culte, et de l'article L. 2124-31 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui prévoit une dérogation à ce principe pour les parties d'édifices cultuels dont la visite requiert des modalités particulières d'organisation, cette tarification ne serait applicable qu'à la visite d'une partie de la cathédrale.

Cette évolution n'est cependant pas engagée en raison de l'opposition de l'affectataire cultuel à la mesure. Dans ce contexte, la rapporteure rappelle la nécessité **d'engager une véritable réflexion sur l'usage partagé des monuments culturels** – ainsi que l'ont préconisé Pierre Ouzoulias et Anne Ventalon dans leur rapport relatif à l'état du patrimoine religieux du 6 juillet 2022.

3. Le modèle de gestion des monuments historiques en question

a) La préfiguration d'un National trust à la française

La ministre de la Culture s'est déclarée favorable, à la fin de l'année 2024, à la transposition en France **du modèle du National trust for places of historic interest or natural beauty**. Cette organisation philanthropique britannique détient environ 500 sites patrimoniaux bâtis ou naturels et en assure la gestion, avec, pour 2025, des ressources de 874 millions d'euros issues des cotisations de ses 5,7 millions de membres, de la billetterie de chaque site et de levées de fonds.

Une **mission de préfiguration** a été confiée à la présidente du CMN, qui a remis à l'été 2025 un rapport comportant plusieurs propositions. La plus structurante consisterait à développer une **gestion organisée autour de trois ensembles de monuments**, intégrés dans un réseau identifiable par une marque commune. Le premier recouvrirait les monuments aujourd'hui gérés par le CMN, le deuxième des monuments rentables donnés au CMN en pleine propriété, et le troisième des monuments publics ou privés conservés par leurs propriétaires, mais bénéficiant de prestations d'expertise du CMN.

L'engagement de cette réflexion **n'a pas convaincu** les acteurs entendus par la rapporteure, qui relèvent que les difficultés françaises portent sur le financement des opérations patrimoniales et non sur le régime de propriété des édifices. La priorité **donnée à l'entretien** des monuments est en revanche **saluée** comme un élément à reprendre. Entendue par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale le 15 octobre 2025, la présidente du CMN a précisé que cette préfiguration ne devait pas être entendue comme une transposition littérale du modèle britannique, mais nourrir le débat à l'heure de l'indispensable changement de paradigme de la gestion des monuments protégés.

b) Entre péréquation et autonomie, un cadre de gestion des monuments emblématiques à repenser

Dans ce contexte, les cas emblématiques du **Mont-Saint-Michel** et du **domaine national de Chambord** témoignent d'une nécessaire évolution **des modalités actuelles de gestion et de financement des monuments historiques**.

Le Mont-Saint-Michel fait aujourd'hui l'objet d'une **gestion duale** : la gestion du site est assurée par un **établissement public** (EPMSM) associant depuis 2019 l'État et les collectivités locales, et qui a développé d'importantes ressources propres *via* les parkings et les boutiques ; la conservation et l'exploitation de l'abbaye sont assurées par le **CMN**, qui bénéficie des recettes de sa billetterie. Dans son rapport de juillet 2025 sur l'EPMSM, la Cour des comptes évalue ces recettes à 16,5 millions d'euros pour 2023, pour un solde d'exploitation de 5,7 millions d'euros ; la hausse du tarif de la visite de 11 à 16 euros augmentera ce chiffre d'affaires de 5,7 millions d'euros annuels. La contribution annuelle du CMN à l'EPMSM, fixée par une convention de partenariat, s'élève à 1,68 millions d'euros, dont un million pris en charge par le ministère de la culture.

Alors que la préservation et le fonctionnement du site requièrent des investissements évalués à 38 millions d'euros pour 2026-2030, actuellement non finançables par l'EPMSM, mais jugés difficilement reportables par la Cour des comptes, l'établissement souhaite renforcer ses ressources propres et bénéficier d'une part plus importante des recettes de l'abbaye.

Dans ce contexte, et alors que la convention de partenariat expirera au 31 décembre 2025, **deux modèles de gestion** s'opposent pour la gouvernance future du site.

Le réseau du CMN fonctionne selon un double principe de **mutualisation des compétences expertes du siège** et de **péréquation financière entre monuments**. Les quelques sites (5 sur 110) dégageant un excédent d'exploitation contribuent au fonctionnement de l'ensemble des monuments du réseau, dont la moitié sont situés en zone rurale. Si l'abbaye du Mont-Saint-Michel fait partie des monuments contributeurs, le CMN souligne que 80 % de l'excédent réalisé, soit 7 à 8 millions d'euros par an, est réaffecté à des dépenses d'investissement au bénéfice du monument – le CMN ayant financé 35 millions d'euros de travaux depuis 2011, notamment pour la restauration de la Merveille.

Le modèle dit « Chambord » repose sur **la réunion du monument et de son domaine au sein d'un unique établissement public**, permettant le développement d'un modèle économique autonome. Le domaine de Chambord dégage aujourd'hui des recettes propres couvrant l'intégralité de ses dépenses de fonctionnement. Cette situation n'est **pas exclusive de difficultés en investissement** : son directeur général regrette que l'excellente performance financière de l'établissement conduise l'État à se désinvestir des

investissements indispensables au site, alors que la subvention d'investissement au titre du programme 175, déjà très faible au regard des établissements comparables (2,5 millions d'euros), sera amputée de 1 million en 2026.

Le CMN et le ministère de la culture affirment leur attachement au modèle de gestion actuel, la DGPA soulignant que le Mont-Saint-Michel constitue « *un monument majeur dans le système de péréquation du CMN et dans son image de marque* ». L'EPMSM met en avant, quant à lui, son souhait de développer un modèle économique adapté aux besoins d'investissement du site, ce qui suppose de renforcer son autonomie, ainsi que la nécessité de rationaliser les coûts organisationnels induits par la cohabitation de deux entités de gestion.

Alors que les financements budgétaires ne permettront pas de répondre aux besoins d'investissement du patrimoine bâti à court et moyen termes, la commission souhaite l'engagement d'une réflexion sur l'équilibre des objectifs de péréquation et de performance économique dans le modèle de gestion des monuments.

III. LA PRÉServation BIENVENUE DES DISPOSITIFS D'INGÉnierIE DES ESPACES PROTÉGÉS

Les crédits de l'**action n° 2** « Architecture et espace protégés », qui couvre les **dispositifs d'ingénierie patrimoniale dans les territoires**, progressent légèrement (+ 1 %) pour atteindre **38,6 millions d'euros** en AE comme en CP. Si la commission **se félicite de leur préservation**, elle souligne que ces crédits demeurent **modestes** au regard des besoins et des retombées positives que ces dispositifs entraînent sur le terrain.

A. DES FINANCEMENTS MODESTES POUR DES OUTILS PRÉCIEUX

Cette action finance d'abord, à hauteur de 8,5 millions d'euros, les **travaux et études** nécessaires à la création, la révision et la gestion par les collectivités territoriales des différents **dispositifs de protection des sites patrimoniaux** introduits par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (dite « LCAP ») du 7 juillet 2016. Il s'agit principalement des **sites patrimoniaux remarquables** (SPR), des **périmètres délimités des abords** (PDA) et des biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

Sur l'ensemble de ces dispositifs, les **besoins** constatés dans les territoires sont très importants :

- **la création des PDA**, qui permettent d'adapter la protection des abords de monuments historiques à l'intensité patrimoniale de chaque site, connaît un **dynamisme important**, avec 256 nouveaux PDA créés en 2024. Lorsque la

création du PDA n'est pas concomitante à la mise en place ou à la révision des documents d'urbanisme, le coût de l'enquête publique associée atteint 10 000 à 15 000 euros. À ce jour, 3 124 PDA sont en vigueur pour plus de 5 000 monuments historiques, et près de 42 000 sites patrimoniaux sont encore susceptibles d'être couverts ;

- l'association Sites et Cités remarquables de France pointe également des besoins importants pour **la mise à jour des SPR**. Les montants à mobiliser sont très élevés : l'association cite l'exemple de la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) associé au SPR de Béziers, dont le coût a atteint 1 million d'euros. Ce coût élevé conduit de nombreuses villes, comme Nîmes ou Carcassonne, à différer la révision de leur PSMV faute de moyens.

L'action n° 2 finance ensuite le **label Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH)**, qui couvre aujourd'hui 208 sites. Le pilotage de ce label a récemment fait l'objet d'une actualisation lors du congrès du conseil national des VPAH (CNVPAH) du 21 novembre 2025, qui a notamment réaffirmé le caractère national du label et fixé le principe selon lequel les projets soumis à labellisation doivent intégrer les enjeux de transition écologique.

L'association Sites et cités remarquables, tout en regrettant que le programme ne précise pas les crédits fléchés vers ce label, estime que chacune des collectivités labellisées bénéficie d'environ 15 000 euros de financement annuel. L'accompagnement assuré par les Drac étant par ailleurs très faible, l'incitation pour les collectivités à s'engager dans ce dispositif est aujourd'hui très limitée.

B. LE FINANCEMENT DES CAUE EN CRISE

Cette action porte par ailleurs des crédits destinés à la **subvention par les Drac des CAUE**, considérés comme des relais fondamentaux de la stratégie nationale pour l'architecture précitée. Il est cependant difficile de déterminer précisément, au sein de l'enveloppe de l'action, les crédits spécifiquement fléchés vers ces instances.

Principalement financés par la fraction départementale de la taxe d'aménagement, les CAUE traversent une période de crise du fait du ralentissement des chantiers de construction et des **dysfonctionnements apparus ces dernières années dans la collecte de la taxe**.

Le **régime de sa liquidation** a été profondément modifié par la LFI pour 2021, qui a transféré cette compétence des services déconcentrés du ministère de la transition écologique (MTE) aux services fonciers de la direction générale des finances publiques (DGFip). L'exigibilité de la taxe a par ailleurs été reportée de la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme à l'achèvement de la construction.

En raison de ce décalage temporel et des dysfonctionnements techniques résultant de l'insuffisante préparation du transfert par les services de l'État, ce

nouveau cadre s'est traduit par **une forte diminution des montants collectés**. Selon la fédération nationale des CAUE (FNCAUE), 150 millions d'euros ont été reversés aux départements au titre de la taxe d'aménagement entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2025, contre 600 millions d'euros en 2023. Cet effondrement du principal vecteur de financement des CAUE fait peser de fortes tensions sur leur fonctionnement, conduisant à **d'importantes suppressions de postes** et à la **mise en liquidation du CAUE de la Manche**.

Le Parlement s'est largement emparé de ce sujet. La commission des finances de l'Assemblée nationale s'y est penchée dans le cadre de son rapport du 18 juin 2024 sur les dysfonctionnements dans la gestion des impôts locaux. La commission des finances du Sénat y a consacré une mission flash et a adopté, le 12 novembre, les sept recommandations de ses rapporteurs Isabelle Briquet et Stéphane Sautarel. La commission de la culture a enfin organisé, le 18 novembre, une table ronde qui a permis d'entendre les acteurs concernés.

Alors que les mesures correctives annoncées à cette occasion par la DGFip ne porteront pas leurs effets avant plusieurs années, **la commission souhaite apporter son soutien à ces dispositifs** extrêmement précieux pour l'accompagnement des élus et des particuliers, notamment dans les petites communes dépourvues de moyens d'ingénierie, au bénéfice de la qualité architecturale, urbaine et paysagère des territoires. Elle s'est en particulier **prononcée en faveur de l'inscription dans le PLF des deux premières recommandations de la commission des finances**.

Rappelant son attachement aux CAUE, la commission a souhaité l'inscription dans le PLF de deux mesures permettant d'assurer leur financement jusqu'au rétablissement du rendement de la taxe d'aménagement : l'abaissement du seuil de surface définissant les « grands projets », qui donnent lieu au versement d'un acompte ; la mise en place d'un abondement financier permettant aux départements en difficulté de soutenir leur CAUE.

IV. LES MUSÉES À L'HEURE DES CHOIX BUDGÉTAIRES

A. LA VULNÉRABILITÉ DES MUSÉES FACE AUX NOUVELLES MENACES PESANT SUR LEUR SÛRETÉ APPELLE UN LARGE PLAN DE SÉCURISATION, NON FINANCIÉ À CE JOUR

1. À l'instar du musée du Louvre, la plupart des musées sont insuffisamment préparés au risque croissant de cambriolage et d'intrusion

Une série de cambriolages survenus à l'automne 2025, qui ont successivement touché le musée national Adrien-Dubouché de Limoges le 4 septembre, le Museum national d'histoire naturelle le 16 septembre, le

musée du Désert de Mialet le 5 octobre, le musée Jacques Chirac de Sarran les 12 et 14 octobre, et enfin le musée du Louvre le 19 octobre, ont mis en évidence la **vulnérabilité des institutions muséales face aux menaces pesant sur leur sûreté.**

Le cambriolage du Louvre a particulièrement choqué et a eu un retentissement mondial, du fait de la facilité avec laquelle il a été perpétré et de l'atteinte portée, à travers la perte de plusieurs pièces de la collection royale de gemmes et de diamants de la Couronne, au patrimoine national.

L'enquête administrative confiée à l'inspection générale des affaires culturelles (Igac) a mis en évidence la **sous-estimation chronique du risque structurel** lié au vol d'œuvre et à l'intrusion dans le musée, ainsi que le **sous-équipement** de l'établissement en matière de sûreté, notamment concernant la surveillance extérieure du site. Le rapport consacré par la Cour des comptes au musée, publié en novembre 2025, a par ailleurs pointé le **sous-investissement du musée dans les travaux d'entretien et de rénovation** des bâtiments et des installations techniques.

Ces éléments ont été confirmés dans le cadre des travaux conduits par la commission à la suite de ce cambriolage, qui lui ont notamment permis de constater, lors d'un déplacement sur le terrain, **l'obsolescence des équipements de sûreté** du musée. Cette situation résulte en partie de celle des équipements techniques de l'établissement, notamment de son réseau électrique, qui rend impossible une modernisation d'ampleur des équipements de sûreté.

Ces constats peuvent être étendus à **de nombreux musées du territoire**. Le musée national Adrien-Dubouché de Limoges et le Museum national d'histoire naturelle indiquent ainsi que la dégradation de leur patrimoine immobilier, associée à la réduction de leur financement par l'État, contraignaient fortement leur adaptation aux nouveaux enjeux de sécurité et de sûreté. Le directeur général délégué de la Rmn-Grand Palais a quant à lui souligné que si le Grand Palais disposait aujourd'hui d'équipements de sûreté satisfaisants, cette situation n'avait été rendue possible que par le programme de travaux en cours d'achèvement, au montant colossal de 466 millions d'euros.

Alors que, ainsi que l'a relevé devant la commission le chef de l'office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC), **les cibles et les méthodes de la criminalité évoluent et pourraient davantage cibler certains biens muséaux** dans les prochaines années, notamment les objets constitués de pierres et métaux précieux et les porcelaines chinoises, la question de **l'acculturation des musées au risque sécuritaire** et celle des **moyens à consacrer à la mise à niveau de leurs équipements de sûreté** se pose avec urgence.

2. Le nécessaire abondement du fonds de sûreté annoncé par la ministre

Dans ce contexte, plusieurs outils doivent être mobilisés pour renforcer la sécurité et la sûreté des musées.

L'accompagnement au **développement d'une culture de sécurité et de sûreté** est assuré par la **mission de sécurité, de sûreté et d'audit** (Missa) du ministère. Composée de quatre pompiers, de trois policiers et d'un expert en sûreté, cette mission réalise des analyses de risque, effectue des diagnostics et formule des recommandations. Elle intervient avant chaque prêt d'œuvres des musées nationaux afin de vérifier les conditions de sécurité et de sûreté des établissements d'accueil. Elle dispense enfin des formations dans les écoles formant aux métiers du patrimoine et auprès des personnels muséaux.

Chaque établissement doit par ailleurs se doter d'un **schéma directeur** visant à la maintenance et à la mise à niveau de ses équipements, qui appellent des investissements importants. Ces coûts sont renchéris par les dépenses de personnels nécessairement associées. Surtout, ces orientations doivent le plus souvent être intégrées dans un **projet plus général de modernisation des infrastructures et des équipements techniques** des établissements.

Compte tenu de ces éléments, l'évolution proposée sur l'action n° 3 du programme n'est pas cohérente avec les besoins. Si 10 millions d'euros sont fléchés vers le schéma directeur technique du musée du Louvre, **les crédits d'investissement** sont en **diminution de 25 millions d'euros** (- 6 %) par rapport à la LFI pour 2025, tandis que les CP stagneront à 441 millions d'euros.

Ainsi, en l'état, **le fonds de sûreté dédié à la sécurisation des sites patrimoniaux annoncé par la ministre n'est pas financé**. Selon les précisions fournies par la DGPA, ce fonds serait destiné aux établissements culturels conservant des collections publiques d'une sensibilité ou valeur particulière, relevant de la loi Musées de 2002 ou protégés au titre des monuments historiques, et devrait être abondé par chacun des ministères assurant la tutelle des musées nationaux.

À l'initiative de sa rapporteure, la commission a adopté un amendement visant à abonder le fonds de sûreté dédié à la sécurisation des sites patrimoniaux, annoncé par la ministre à la suite du cambriolage du musée du Louvre. Les crédits associés, d'un montant de 30 millions d'euros en AE et de 30 millions d'euros en CP, ont été déterminés de manière à correspondre aux besoins annuels en investissement et aux capacités de consommation des établissements pour l'année 2026.

B. LE POIDS DES DÉPENSES D'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS EN QUESTION

Les crédits de l'action n° 8 relative aux **acquisitions des collections publiques** restent stables autour de **10 millions d'euros** depuis 2017. Si ces crédits sont chaque année entièrement consommés, les acquisitions sont **principalement financées par d'autres ressources** : les recettes de billetterie, complétées par les mécanismes fiscaux de mécénat ainsi que les libéralités.

L'importance des dépenses consacrées par le Louvre à ses acquisitions, alors que la rénovation de son patrimoine immobilier appelle des investissements importants, a été remise en cause par la Cour des comptes dans son rapport précité. Relevant que moins de 25 % des 2 574 œuvres acquises entre 2018 et 2024 sont exposées, la Cour met en rapport les 145 millions d'euros dépensés à ce titre avec les montants consacrés à l'entretien et à la restauration du palais, soit respectivement 27 et 60 millions d'euros.

Tout en soulignant que l'enrichissement des collections nationales constitue la deuxième mission statutaire du musée, et en rappelant que les acquisitions effectuées bénéficient aux musées des collectivités territoriales au travers des prêts et des dépôts, le ministère de la Culture partage l'analyse de la Cour sur la nécessité d'une priorisation renforcée des dépenses du musée. Il indique l'évolution prochaine de la disposition statutaire prévoyant l'affectation de 20 % des recettes de billetterie aux acquisitions.

V. DES DIFFICULTÉS PERSISTANTES POUR LES OPÉRATEURS DE L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Les crédits de l'action n° 9 « Patrimoine archéologique », qui couvre principalement le financement des **services d'archéologie préventive**, demeurent **stabilisés** à hauteur de 165 millions d'euros en AE et de 163 millions d'euros en CP.

En dépit de cette préservation budgétaire, les opérateurs publics d'archéologie préventive font état de **fortes inquiétudes** quant à l'évolution de leurs capacités d'intervention. Elles se sont traduites par plusieurs **mouvements sociaux** de la profession au cours de l'année 2025, suscités par l'inadéquation entre les moyens des services et les opérations à réaliser, ainsi que par une disposition introduite dans le projet de loi « Simplification » visant à exonérer certains projets d'aménagement de diagnostic architectural préalable.

Ces inquiétudes portent sur plusieurs aspects :

- la réduction de la capacité de diagnostic de l'**Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)**, les moyens budgétaires permettent la mise en œuvre de 55 000 jours-hommes contre 70 000 nécessaires. Si des moyens exceptionnels ont pu être dégagés au cours de l'année 2025, à hauteur de 3,3 millions d'euros, pour lui permettre d'atteindre cette cible, cette gestion infra-annuelle pèse sur la programmation des opérations et dégrade le dialogue avec les aménageurs ;

- l'absence de couverture, par le **barème** de subvention des **services d'archéologie des collectivités territoriales**, du coût de leurs interventions, qui tendent à augmenter du fait de la concentration des interventions sur les zones urbaines et les sites pollués. Alors que des travaux d'objectivation de cette difficulté devaient être menés par le ministère en 2025, celui-ci indique que « *l'analyse envisagée [...] n'a pas pu prospérer* ».

Tout en saluant la préservation des crédits de cette action dans le contexte budgétaire, la rapporteure alerte sur les **risques portés par le décrochage des capacités des services**. La tentation pourrait être grande, tout d'abord, d'une régulation **des volumes d'intervention par une réduction de la prescription**, au risque de la destruction définitive de sites. Les contraintes pesant sur les services renforcent par ailleurs les tensions avec les aménageurs, contribuant à la remise en cause du dispositif même de l'archéologie préventive.

*

* * *

La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport a émis, lors de sa réunion plénière du 3 décembre 2025, un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 175 « Patrimoines » du projet de loi de finances pour 2026.

EXAMEN EN COMMISSION

MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025

M. Laurent Lafon, président. – Avant de laisser parole à Sabine Drexler, je vous informe que nous allons procéder à de nouvelles auditions concernant le cambriolage du Louvre. Le rapport de l'enquête administrative effectuée par l'inspection générale des affaires culturelles (Igac), qui m'a été transmis par le ministère, suscite en effet certaines questions. Ce rapport étant confidentiel, il sera consultable, mais ne sera pas mis en circulation.

Mme Sabine Drexler, rapporteur pour avis sur les crédits relatifs aux patrimoines. – L'année 2026 marquera une rupture pour le financement des patrimoines, porté par le programme 175 de la mission « Culture ».

Après une progression de 38 % entre 2017 et 2025, ces crédits vont baisser en 2026, dans le cadre des efforts d'économies visant au redressement des comptes publics. La baisse proposée est très importante, avec un recul de 106 millions d'euros en crédits de paiement (CP), soit une baisse de 8 %, et de 232 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE), ce qui correspond à un cinquième des crédits ouverts en 2025.

Les actions du programme sont diversement touchées. La baisse la plus importante porte sur les monuments historiques et les musées. Les crédits alloués aux actions relatives aux archives et à l'architecture en espaces protégés seront au contraire en augmentation. Enfin, le *statu quo* prévaudra pour l'archéologie préventive et les acquisitions muséales.

Dans l'ensemble, ces arbitrages conduiront à différer toute nouvelle opération d'investissement. À l'exception du schéma directeur du Louvre, seuls des projets déjà engagés seront financés.

Les dix-huit opérateurs du programme seront fortement touchés, et connaîtront une diminution de moitié de leurs crédits d'investissement. Les plus concernés seront le Centre des monuments nationaux (CMN), le château de Versailles et le musée du Louvre.

Je souhaite à présent vous faire part de quelques observations plus précises ainsi que des alertes qui sont remontées lors de mes auditions.

D'abord, pour les monuments historiques, un véritable effondrement des crédits est proposé, avec un recul de 209 millions d'euros en AE et de 114 millions d'euros en CP. Ainsi, ce sont les monuments historiques qui absorbent la quasi-totalité du recul des moyens dédiés aux patrimoines.

Cette baisse se traduira de deux manières. Elle conduira d'abord à un lissage des grands projets, qui touchera principalement les travaux de reconversion du palais de la Cité, le schéma directeur du château de Fontainebleau et celui du domaine de Chambord.

Le schéma directeur du Centre Pompidou sera relativement préservé, ce qui permettra de poursuivre le chantier engagé, pour une réouverture prévue en 2030.

La baisse des crédits conduira aussi au report de nombreux chantiers dans les territoires, conséquence directe de la diminution de l'enveloppe d'intervention des directions régionales des affaires culturelles (Drac), à hauteur de 38 % en AE et de 29 % en CP. En outre, les crédits du fonds incitatif et partenarial (FIP) seront divisés par deux.

Alors que leur poids dans le tour de table organisé pour financer les projets de restauration est le plus souvent déterminant, les Drac n'auront d'autre choix que de prioriser davantage encore leurs interventions. Cette réalité pèsera surtout sur les petites communes, qui concentrent la majorité des monuments sans disposer des moyens nécessaires à leur conservation.

Dans ce contexte, je regrette que le budget des patrimoines comporte deux impensés majeurs. En premier lieu, les effets du ralentissement des chantiers sur les métiers du patrimoine sont ignorés. Je souhaite ici alerter sur le coût humain de ces choix budgétaires. Les crédits du patrimoine ne sont pas seulement destinés à la préservation des édifices ; ils permettent aussi de faire vivre tout un tissu de PME dont les emplois, non délocalisables, contribuent à la vie économique des territoires et à leur attractivité.

En deuxième lieu, les exercices 2025 et 2026 constitueront des années blanches pour l'adaptation de la transition énergétique aux spécificités du bâti patrimonial. Faute de convergence au niveau interministériel et de moyens suffisants, l'évolution du diagnostic de performance énergétique (DPE) et celle des aides publiques à la rénovation énergétique sont encore une fois reportées. Il nous revient de continuer à œuvrer pour qu'elles ne soient pas oubliées.

Le coup porté aux monuments historiques est donc rude. Alors que leur conservation requiert une visibilité pluriannuelle et des engagements financiers de long terme, ce freinage brutal sera évidemment très préjudiciable. Cependant, je vous propose d'élargir la focale en rappelant quelques éléments de contexte.

D'abord, n'oublions pas que nous partons de haut, puisque les moyens dévolus aux monuments historiques avaient atteint leur plus haut niveau en 2025, après avoir été constamment préservés les années précédentes.

Ensuite, il faut reconnaître qu'en matière patrimoniale, l'effort budgétaire ne pourra jamais être à la hauteur des besoins, tant le mur

d'investissements qui se profile est important. Il faudra en effet financer, au cours des prochaines années, plusieurs grands projets en même temps que de multiples interventions autour des « petits » monuments qui maillent le territoire.

L'actualité récente nous offre des exemples frappants. Le cambriolage du 19 octobre a mis au jour l'obsolescence des équipements techniques du palais du Louvre ; l'aile François I^e du château de Chambord est en état de péril ; la nouvelle édition du bilan sur l'état sanitaire des immeubles inscrits et classés au titre des monuments historiques nous apprend qu'un quart des monuments de notre pays sont en mauvais état.

Face à ces enjeux, il nous faut désormais « changer de paradigme », pour reprendre l'expression utilisée par la présidente du CMN. Un tel changement passe d'abord par la mobilisation de nouvelles sources de financement.

Je salue donc la mise en place, dès 2026, d'une tarification différenciée pour les visiteurs extracommunautaires de plusieurs monuments et musées : le Louvre, les domaines de Versailles et de Chambord, la Sainte-Chapelle et la Conciergerie du Palais de justice de Paris, ainsi que le Palais Garnier.

Cependant, la tarification différenciée ne répond pas à toutes les difficultés, puisqu'elle n'est pertinente que pour les établissements fréquentés par un public largement international. Ce n'est évidemment pas le cas de la majorité des monuments et musées de notre territoire. Nous devrons donc être attentifs à ce que cette solution, qui entraîne des coûts de gestion importants, ne justifie pas à l'avenir une baisse des crédits du programme.

Je regrette par ailleurs qu'un terrain d'entente n'ait pas pu être trouvé avec le clergé pour mettre en place un droit de visite pour la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Il est également crucial que soient maintenus les crédits d'impôt bénéficiant aux patrimoines, que ce soit grâce aux appels publics à la générosité ou au mécénat.

Au-delà du financement, il sera également nécessaire d'engager un grand chantier de réflexion sur les modalités de la gestion du patrimoine bâti.

Plusieurs pistes de réflexion ont récemment émergé dans le débat public, qui s'intéressent à l'usage partagé des édifices religieux, au cadre de gestion du CMN ou encore à la mise en place d'un *National Trust*, qui s'inspirerait du modèle britannique et que défend la ministre de la culture. Deux cas ont retenu mon attention au cours des auditions.

Le premier est celui du domaine national de Chambord, qui a quitté le giron du CMN en 2005, pour devenir un établissement public autonome. Ce cas offre l'exemple d'une transformation réussie, puisque le domaine a développé un modèle économique lui permettant de dégager des recettes importantes, qui couvrent la totalité de ses coûts de fonctionnement.

Cependant, ce succès n'exclut pas de fortes difficultés en matière d'investissement. Le domaine souhaite mettre en place un schéma directeur, sur le modèle de Versailles ou de Fontainebleau, pour un coût évalué à 100 millions d'euros. Ce schéma directeur couvre notamment le sauvetage de l'aile François I^{er}, menacée d'effondrement, qui appelle un programme de travaux d'un coût de 37 millions d'euros. Or l'État s'est désengagé de l'investissement pour le domaine, qui bénéficie de l'une des plus faibles subventions du programme 175, et qui sera fortement réduite en 2026.

Le deuxième cas est celui du Mont-Saint-Michel, aujourd'hui géré de manière duale. D'un côté, la gestion du site et de sa baie est assurée par un établissement public associant l'État et les collectivités locales, qui a su dégager d'importantes ressources propres en plus de mettre en place une programmation culturelle. De l'autre, la gestion de l'abbaye est assurée par le CMN, auquel reviennent les recettes de billetterie. Le modèle du CMN étant fondé sur la péréquation entre les monuments, ces recettes reviennent en partie seulement au Mont-Saint-Michel. Le solde bénéficie aux autres monuments du territoire, dont la moitié sont situés en zone rurale. Cette répartition est remise en question à l'heure où des travaux sont indispensables pour la préservation et le fonctionnement du site. Leur coût s'élève à 38 millions d'euros, que l'établissement public n'est pas en mesure de financer.

Sans me prononcer sur le fond de ces dossiers, j'observe que le cadre de gestion du patrimoine monumental est questionné de toutes parts. Il nous faudra suivre attentivement ces débats et y prendre notre part, pour définir un nouveau paradigme de gestion du patrimoine bâti.

Un mot à présent sur les crédits de l'ingénierie patrimoniale, qui sont préservés et connaissent même une légère augmentation, ce que je salue. L'ingénierie est cruciale pour protéger le patrimoine architectural, au même titre que le financement.

Ces crédits permettent de financer des études nécessaires à la mise en place des sites patrimoniaux remarquables (SPR) et des périmètres délimités des abords (PDA).

Ils contribuent également au financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Nous l'avons constaté lors de la table ronde que nous avons consacrée au sujet le 18 octobre : les CAUE, cruciaux pour l'ingénierie patrimoniale des collectivités à faibles ressources, connaissent une crise profonde de financement, en raison de dysfonctionnements techniques dans la collecte de la taxe d'aménagement, qui constitue 80 % de leurs ressources.

Les mesures correctives proposées par l'administration d'État ne permettront pas de rétablir le rendement de la taxe avant plusieurs années. Les CAUE ne pourront pas attendre aussi longtemps. Dans l'urgence, je propose donc de soutenir dans l'hémicycle les amendements déposés par

Mme Briquet et par M. Sautarel, qui traduisent les deux premières recommandations du contrôle budgétaire flash de la commission des finances, relatif aux dysfonctionnements dans la collecte de la taxe d'aménagement et à leurs conséquences financières pour les collectivités territoriales et les CAUE.

J'en viens aux crédits des musées, qui connaissent une forte actualité du fait de la série de cambriolages survenus ces dernières semaines.

Je relève que leurs CP seront stables et même en légère augmentation. Les AE seront en revanche en recul de 26 millions d'euros, ce qui ne me paraît pas tenable.

En effet, nos travaux des dernières semaines ainsi que mes auditions du musée national de Limoges et du Muséum national d'histoire naturelle ont mis en évidence la vulnérabilité des institutions muséales face aux nouvelles menaces pesant sur leur sûreté, ainsi le besoin de mise à niveau de leurs infrastructures et de leurs équipements techniques.

Je vous proposerai donc un amendement visant à abonder, à hauteur de 30 millions d'euros, le fonds dédié à la sûreté des musées dont la création a été annoncée par la ministre, mais qui n'est pas financé en l'état du programme 175. Ce montant a été déterminé en lien avec la direction générale du patrimoine et de l'architecture du ministère de la culture, de manière à ce qu'il corresponde au plus juste aux besoins et aux capacités de consommation des établissements.

Le programme comporte également une ligne dédiée à l'enrichissement des collections des musées, qui contribue marginalement à leurs acquisitions.

Le rapport de la Cour des comptes sur le musée du Louvre a remis en question la politique d'acquisition ambitieuse du musée. Selon la Cour, cette politique a été menée au détriment de l'investissement dans la rénovation des infrastructures. À ce titre, je salue la décision de faire évoluer la disposition statutaire qui prévoit l'affectation de 20 % des recettes de billetterie aux acquisitions des musées. Pour autant, je souligne que l'enrichissement des collections fait partie des missions des musées et que nombre des acquisitions réalisées bénéficient aux musées des territoires par le biais de prêts et de dépôts.

J'en viens enfin aux crédits de l'archéologie préventive, alors que l'année 2025 a été marquée par plusieurs mouvements sociaux de la profession, d'ordinaire très rares.

Si ces crédits restent stables, deux points réclament notre vigilance. Tout d'abord, les moyens alloués permettent difficilement aux opérateurs de faire face aux besoins d'intervention sur le terrain. La situation financière de l'Inrap) se dégrade, même si le ministère y reste attentif et a pu lui allouer cette année 3 millions d'euros supplémentaires en cours de gestion. Quant aux services des collectivités territoriales, leur barème n'est sans doute pas adapté

à des interventions qui se déroulent de plus en plus souvent en milieu urbain et sur des sols pollués. Je regrette donc que la concertation qui devait être menée par le ministère sur ce point en cours d'année n'ait pas pu prospérer ; nous devrons veiller à ce qu'elle se déroule bien en 2026.

Ensuite, cette insuffisance de moyens conduit à dégrader les délais et les conditions d'intervention, et donc le dialogue avec les aménageurs. Cette dégradation est dangereuse alors que l'archéologie préventive est remise en cause dans son principe, comme en témoignent plusieurs amendements au projet de loi de simplification de la vie économique. Nous devrons veiller à ce que ces tensions budgétaires ne débouchent pas sur une diminution des prescriptions, au risque de voir des sites historiques définitivement détruits, mais aussi la mise en œuvre de projets d'aménagement fortement ralenti dans nos territoires, en cas de découvertes inopinées.

Sur le fondement de ces observations, le budget des patrimoines ne me semble pas acceptable en l'état. Il me paraît néanmoins crucial, compte tenu de nos travaux sur la sûreté du musée du Louvre, que l'amendement sur le fonds pour la sûreté des musées puisse être intégré au projet de loi de finances (PLF).

C'est donc avec de fortes réserves et en tenant compte des alertes dont je vous ai fait part que je vous propose de donner un avis favorable très mesuré aux crédits des patrimoines, augmentés de 30 millions d'euros au titre du fonds pour la sûreté des musées.

Mme Marie-Pierre Monier. – Les crédits du programme 175 baissent de 106 millions d'euros en CP. Lors du dernier exercice budgétaire, le Gouvernement avait déposé un amendement visant à augmenter les moyens dédiés à la rénovation et à la réhabilitation des monuments et bâtiments existants, à hauteur de 149 millions d'euros en CP. Cette bouffée d'air était bienvenue et répondait à une urgence quant à l'état préoccupant de notre patrimoine. Elle rend d'autant plus incompréhensible le choix de faire reposer l'intégralité de la baisse de cette année sur l'action n° 01 Monuments historiques et patrimoine monumental, qui perd brutalement 20,79 % de ses moyens.

À titre d'exemple, la restauration du patrimoine des régions avait bénéficié de 58 millions d'euros supplémentaires lors de l'examen du PLF 2025. C'est deux fois cette somme qui est retirée en 2026. Ce désengagement majeur de l'État conduit également à réduire les crédits attribués aux Drac, qui permettent de financer l'entretien et la restauration du patrimoine inscrit et classé dans nos territoires.

Le reste du tableau offre peu de perspectives réjouissantes. L'action n° 04 Patrimoine archivistique est la seule à connaître une hausse, de 13 %, qui s'explique principalement par l'extension du site de Pierrefitte-sur-Seine et les travaux du quadrilatère des Archives nationales à Paris. Les crédits des autres actions sont quasiment en stagnation, avec des

hausses inférieures à 1 %. Compte tenu de l'inflation, il s'agit en fait de baisses.

Cette austérité pose de nombreuses difficultés. La hausse des CP de l'action n° 02 Architecture et sites patrimoniaux se limite à 0,7 %, ce qui freine la montée en puissance du dispositif des SPR, qui fait pourtant ses preuves de manière croissante dans les territoires. Au sein de l'action n° 03 Patrimoine des musées de France, des coupes budgétaires sont prévues pour la grande majorité des musées. Ainsi, le CMN voit ses crédits baisser de 6,4 millions d'euros, le Grand Palais de 42 millions d'euros et le château de Versailles de 6 millions d'euros.

Les crédits de l'action n° 08 Acquisition et enrichissement des collections publiques sont encore reconduits quasiment à l'identique. Cette stagnation est inquiétante dans un contexte d'inflation du marché de l'art et de forte concurrence internationale.

Concernant le patrimoine archéologique, je constate, de nouveau et à regret, l'insuffisance du niveau des subventions pour charges de service public devant permettre de réaliser les diagnostics archéologiques préventifs. Selon l'Inrap, le niveau prévu ne permettra de financer que 55 000 jours de diagnostic, alors qu'il en faudrait 70 000. Cette insuffisance aura pour conséquence un allongement potentiellement conflictuel des durées d'aménagement, qui pénalisera nos élus locaux. Ce constat doit nous conduire à nous interroger sur les modalités d'affectation des recettes de la taxe d'archéologie préventive.

Enfin, les CAUE sont indispensables et jouent un rôle important, sensible et précieux en matière d'accompagnement des projets architecturaux et paysagers, en particulier dans les territoires ruraux qui manquent de l'ingénierie nécessaire.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous ne voterons pas en faveur de l'adoption des crédits de ce programme.

M. Pierre Ouzoulias. – Je partage votre analyse, madame la rapporteure, et je retiens le mot « effondrement », que vous avez prononcé pour décrire les moyens alloués aux monuments historiques.

La France est la première destination touristique mondiale et accueille chaque année 100 millions de visiteurs, ce qui génère 71 milliards d'euros de recettes. Le tourisme représente 3,6 % de notre PIB. Si l'offre culturelle de la France baisse, notamment en matière de monuments historiques, nos recettes diminueront. Nous sommes donc en train d'affaiblir la place de la France dans le marché du tourisme international. J'aurais pu utiliser des arguments d'un autre ordre, mais ils ne sont plus entendus ; j'en reviens donc aux arguments commerciaux.

La baisse des crédits touchera surtout les collectivités, de façon directe ou indirecte. Nous ne récupérerons jamais le 1,5 milliard d'euros que les

CAUE auraient dû toucher, ce qui entraînera un manque en matière d'ingénierie pour les collectivités. De la même manière, les collectivités seront les premières à pâtir de l'incapacité de l'Inrap à faire face à ses engagements.

Enfin, je voudrais revenir sur un dossier très important, sur lequel nous avons commencé à travailler avec Rima Abdul-Malak et qui est à l'arrêt. Il s'agit de celui du patrimoine religieux, notamment juif. L'ancienne ministre de la culture nous avait promis de lancer une grande campagne de classement pour des monuments, afin de permettre leur sauvetage. Il ne s'est rien passé depuis.

À cet égard, il y a en Haute-Alsace, à Rouffach, la plus ancienne synagogue d'Europe à tenir encore debout. Cette synagogue du XIII^e siècle est aujourd'hui propriété privée et passe de main en main. Je crains qu'un jour ou l'autre elle ne disparaîsse complètement. Je suis en faveur d'un rachat par l'État ou par une collectivité, qui permette à ce bâtiment exceptionnel d'entrer dans le domaine public. Je sais que vous avez déposé un amendement en ce sens. Le patrimoine juif est constitutif de l'identité culturelle de la France.

Mme Béatrice Gosselin. – L'année 2026 marquera une rupture nette, compte tenu du freinage brutal des crédits et de la disparition de toute visibilité pluriannuelle à partir de 2027. Cette incertitude fragilise directement les collectivités, les opérateurs et l'ensemble des acteurs du patrimoine.

Derrière ces lignes budgétaires se trouve une réalité dont chacun de nous peut faire le constat dans les départements : un patrimoine qui se dégrade et des communes souvent seules face à des charges d'entretien et de restauration qu'elles ne peuvent plus assumer.

Les dernières années avaient apporté une bouffée d'air, nous laissant espérer que nous allions pouvoir rénover ce patrimoine petit à petit. Or la baisse drastique de 2026, conjuguée à l'effet ciseaux dû à l'inflation du coût des travaux et à l'accélération du vieillissement des édifices, pose réellement question. L'entretien courant, qui devrait pourtant être la première manière de procéder pour éviter de réaliser des travaux d'urgence souvent plus coûteux, demeure largement insuffisant.

Les crédits déconcentrés des Drac baissent fortement, de près de 40 % en AE. Ces crédits financent l'entretien et la restauration des monuments inscrits et classés. La diminution de ces aides entraînera le report d'un très grand nombre de chantiers dans les territoires. Les petites communes sont en première ligne, alors qu'elles n'ont ni l'ingénierie ni les marges d'autofinancement nécessaires pour absorber un tel recul. À cet égard, les amendements visant à soutenir les CAUE sont les bienvenus.

Le nombre de monuments non protégés se trouvant dans un état critique est estimé à 67 000. Il faut savoir qu'un euro investi dans un chantier de restauration peut générer 21 euros de retombées économiques.

Pour l'action n° 01 Monuments historiques et patrimoine monumental, les crédits reculent de manière spectaculaire et angoissante, la baisse étant de 34 % en AE et de 21 % en CP. Alors que les chantiers déjà engagés vont pouvoir se poursuivre, d'autres projets structurants risquent de ne jamais aboutir, ce qui aura des conséquences sur la vie locale et l'attractivité des territoires. Ce manque de moyens touche directement un tissu de PME et de très petites entreprises (TPE) hautement spécialisées, qui maillent nos territoires. Ces entreprises sont irremplaçables et leurs perspectives seront fragilisées, alors qu'elles sont essentielles à la restauration du patrimoine.

Certes, des pistes de financement complémentaires existent : la générosité privée, le mécénat, le loto du patrimoine ou la réduction d'impôt de 75 % pour les dons en faveur du patrimoine religieux des communes de moins de 10 000 habitants. Ces leviers sont utiles, mais ils mettent en lumière le retrait progressif de l'État en tant qu'acteur structurant dans le financement du patrimoine. Ces dispositifs complémentaires ne peuvent compenser ce retrait.

La situation du Mont-Saint-Michel me préoccupe particulièrement. Il s'agit du deuxième site le plus visité en France, après la tour Eiffel. Le cadre de direction est dual, partagé entre l'établissement public industriel et commercial (Épic) du Mont-Saint-Michel et le CMN. Ce dernier génère 16,5 millions d'euros de billetterie, auxquels s'ajoutent 5,7 millions d'euros supplémentaires dus à une hausse des tarifs. Pour autant, l'Épic, qui a besoin de financer 38 millions d'euros de travaux, ne reçoit que 1,675 million d'euros du CMN, sachant que 1 million d'euros provient du ministère de la culture. Nous sommes confrontés à un problème de distorsion entre les montants générés par les billetteries et le retour de financement pour l'Épic. De plus, le Mont-Saint-Michel étant une commune, on ne peut mettre en place un droit d'entrée pour y accéder. Cette difficulté, qui concerne toute une région et les collectivités environnantes, méritera un travail approfondi.

J'en viens au DPE. Un travail avait été amorcé sur l'adaptation du dispositif aux édifices patrimoniaux, mais il semble à l'arrêt, ce qui est bien dommage. Cette situation crée le risque de rendre inéligibles, inaccessibles et irréalisables les travaux pourtant indispensables à la conservation de notre patrimoine.

Notre groupe suivra la décision de la rapporteure, prise afin de pouvoir assurer la sécurité des monuments nationaux. Cependant, les fragilités de notre politique patrimoniale rappellent l'urgence d'un engagement clair, lisible et durable de l'État aux côtés des territoires. Un patrimoine préservé constitue une chance pour l'avenir de nos communes, pour l'attractivité de nos régions, pour la transmission que nous devons à la Nation et pour l'avenir de la France et de son rayonnement à travers le monde.

Mme Monique de Marco. – Des coupes considérables sont réalisées dans les crédits dédiés à l'entretien et à la restauration du patrimoine

historique et monumental. Cette saignée va toucher la majeure partie du patrimoine français. Les monuments historiques inscrits ou classés sont détenus par les collectivités territoriales à 45 % et par les propriétaires privés à 37 %. Alors que les dépenses pour le patrimoine détenu par l'État sont préservées, celles qui doivent bénéficier au patrimoine détenu par les collectivités et les particuliers sont sacrifiées. Nous observons une perte de 3 millions d'euros pour l'entretien et de 50 millions d'euros pour la restauration, ainsi que la division par deux du montant du FIP, qui passe de 20 millions à 10 millions d'euros. Ces baisses ne peuvent conduire qu'à un affaiblissement général de la qualité de la conservation des monuments présents sur l'ensemble du territoire.

Nous observons également des coupes importantes des subventions allouées aux musées de France, nationaux et territoriaux. Ces musées subissent un budget d'austérité et 11 des 13 musées nationaux voient leurs subventions pour charges de service public diminuer, tandis que les subventions d'investissement stagnent. Bien sûr, au vu des difficultés en matière de sécurité, il est nécessaire de créer un fonds pour la sûreté des musées.

Ce budget n'est pas acceptable. Compte tenu de votre analyse de la situation, madame la rapporteure, je ne comprends pas que vous finissiez par donner un avis favorable sur ces crédits.

Mme Sonia de La Provôté. – Je rebondis sur le constat d'un effondrement du budget du patrimoine, malgré l'embellie budgétaire des années précédentes. À cet égard, je souscris au souci de pondération de l'avis de notre rapporteure.

Nous sommes confrontés à un effet ciseaux puisque les coûts augmentent et que la baisse de la contribution des collectivités territoriales semble quasiment certaine. Je songe singulièrement aux communes, mais aussi aux conseils départementaux, qui sont parfois de très grands contributeurs à l'accompagnement du patrimoine. Le mécénat, pour sa part, ne connaît pas encore de situation d'effondrement.

Les choix réalisés semblent plus ou moins stratégiques. À titre d'exemple, baisser le FIP en période de disette budgétaire, alors que l'on tient tout un discours autour du patrimoine vernaculaire des petites communes, constitue une contradiction.

Nous avons découvert avec joie que les schémas directeurs constituaient le sujet à la mode au ministère de la culture. Cependant, alors qu'on nous parle des schémas directeurs des musées, de l'état du patrimoine, de l'entretien ou de la sûreté, nous découvrons qu'il n'y en a pas.

L'entretien est l'alpha et l'oméga en matière de prévention des grosses dépenses. Si nous voulons préserver un patrimoine dont l'état sanitaire est assez dramatique, l'entretien est indispensable. Cette question doit être abordée comme elle le mérite.

Par ailleurs, nous n'avons toujours pas d'inventaire complet et bien construit du patrimoine. De même, en ce qui concerne les collections des musées, il reste difficile d'avoir une vision proche de la réalité.

Dans le même temps, une réflexion est lancée sur le cadre de gestion, sur la manière dont il doit allier le public et le privé, les différents ministères concernés ou encore le mécénat. Tout est possible et cette question est importante.

Quand nous parlons de stratégie patrimoniale, abandonnons les catégories – classé, inscrit, public ou privé –, pour faire valoir une vision d'un patrimoine qui serait un grand tout, devant trouver sa traduction budgétaire.

La question du « comment » se pose, alors que les Drac sont de plus en plus déstabilisées financièrement. L'assistance en matière de maîtrise d'ouvrage devient un sujet de plus en plus crucial dans les territoires. La disparition ou la fragilisation des CAUE agravera cette situation. Il faut tirer la sonnette d'alarme et se mettre en situation de régler les problèmes.

Face à cette situation, on nous parle de *National Trust*, ce qui ressemble fort à de la méthode Coué. On nous parle du loto et de faire payer l'entrée à Notre-Dame de Paris. Au bout du compte, nous avons besoin d'un premier acte, qui serait le développement d'une stratégie et d'une feuille de route du ministère en matière de patrimoine. Cette politique nationale, qui sera ensuite déclinée dans tous les territoires, aura un impact national.

Aucun financement de la sûreté n'étant prévu dans le PLF, nous suivrons l'avis de la rapporteure.

M. François Patriat. – La baisse drastique des crédits alloués au patrimoine interroge. Il reste que les efforts fournis en la matière ont été très importants au cours des huit dernières années.

J'entends dire que de petites communes se retrouvent souvent démunies. Samedi soir, dans une commune de 130 habitants, j'ai participé au lancement de travaux dont le coût s'élève à 350 000 euros et sera couvert à 70 % par des subventions. En dehors des crédits que nous examinons, l'État est souvent le premier financeur de la réhabilitation du patrimoine.

Je voudrais revenir au domaine de Chambord qui, parce qu'il est devenu un Épic, se retrouve pratiquement à l'équilibre, avec 28 millions d'euros de recettes pour 28 millions d'euros de fonctionnement. Depuis qu'il est devenu un Épic et grâce aux efforts en matière d'attractivité, le nombre de visiteurs accueillis est passé de 500 000 à 1 200 000, ce qui constitue une limite pour des raisons de sécurité. Aujourd'hui, le domaine participe à hauteur de 50 % pour financer les travaux d'investissement annuels.

L'effort consenti par l'État est différencié. Ainsi, alors qu'il s'agit du deuxième château le plus visité de France après celui de Versailles, le domaine de Chambord ne bénéficie que de 2,5 millions d'euros par an pour sa restauration. En comparaison, le château de Fontainebleau reçoit chaque

année 12 millions d'euros, depuis cinq ans. L'aile droite du château de Chambord est très menacée pour des raisons climatiques, d'assèchement et d'inondation. Les travaux prévus auront un coût de 38 millions d'euros ; l'État pourrait fournir un effort supplémentaire.

Mme Else Joseph. – Je voudrais revenir à la répartition de la baisse des crédits et aux préoccupations des collectivités, notamment pour les centres anciens, dont la mise en valeur est nécessaire, que ce soit au moyen de plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ou du dispositif SPR.

Ce budget n'est pas en phase avec les besoins, ce qui pose des difficultés, notamment au niveau local, où des craintes émergent au sujet de certains projets engagés, qui risquent de mettre en difficulté les communes.

Dans le cadre du projet Quartiers de demain, dix villes lauréates bénéficieront de 10 millions de crédits. On a beaucoup communiqué sur le sujet, mais les crédits ne semblent pas garantis dans le temps alors que les collectivités, notamment les communautés de communes, les villes et les départements, s'engagent dans ces projets.

J'en viens aux crédits des Drac. Outre leur baisse, qui affecte certains patrimoines comme les monuments historiques, des consignes auraient été données officieusement, indiquant que moins de 15 % de ces crédits devraient financer l'entretien, ce qui envoie un mauvais signal. De plus, la dotation du FIP est divisée par deux.

J'évoquerai une autre inquiétude, concernant le plan Culture et ruralité, qui fait partie des sujets défendus par la ministre. Apparemment, le plan fait l'objet de beaucoup de communication, mais les communes et les porteurs de projets manquent d'informations.

De plus, les mesures pour le logement en ruralité ne touchent que des propriétaires-bailleurs dans les zones peu denses. Il est question de les étendre aux centres-bourgs ruraux.

Je partage ce qui a été dit par Mme la rapporteure, ainsi que les craintes et les inquiétudes exprimées par nos collègues.

M. Adel Ziane. – Un effondrement, un mur d'investissements et un nécessaire changement de paradigme ont été évoqués. Le patrimoine connaît une phase d'abandon.

La baisse des crédits est d'autant plus incompréhensible que la Cour des comptes a estimé à 5 milliards d'euros les besoins en matière de rénovation de notre patrimoine national dans les dix prochaines années. À cet égard, il faudra compter 450 millions d'euros pour le Centre Pompidou, 450 millions d'euros pour les deux sites de l'Opéra de Paris, 1 milliard d'euros pour le Louvre, 1,4 milliard d'euros pour la Cité des sciences et de l'industrie ou encore un minimum de 100 millions d'euros pour la restauration urgente des Beaux-Arts de Paris.

Nous sommes donc confrontés à une contradiction majeure : le budget baisse, mais jamais les besoins n'ont été aussi élevés. Les données techniques sont à notre disposition : 4 000 édifices protégés doivent être restaurés de manière urgente.

Je voudrais aussi mettre en exergue la fracture qui est en train de se renforcer entre la région parisienne et les territoires. La moitié des dépenses du ministère de la culture bénéficient aujourd'hui à l'Île-de-France, ce qui pose beaucoup de questions pour le reste du pays. Dans le même temps, dans les régions, les bourgs et les petites villes, les Drac nous signalent des situations critiques. Des flèches sont fragilisées, des toitures sont en train de s'effondrer et des bâtiments sont fermés, faute de moyens d'entretien. Si nous ne faisons rien, cette dichotomie territoriale deviendra de plus en plus intenable.

De plus, on ne perçoit pas les apports du plan Culture et ruralité, qui semble plutôt relever de l'annonce symbolique et ne répond pas aux réalités du terrain.

Par ailleurs, la baisse des dotations aux collectivités territoriales enclenchera une dynamique plus négative encore. À l'échelle de mon département, un certain nombre de villes sont déjà en train de lisser sur les prochaines années des investissements pourtant urgents en matière de patrimoine.

Notre groupe émet un avis défavorable sur les crédits du programme. Soit nous choisissons de nous projeter dès à présent dans une véritable réflexion sur un plan national, soit nous continuons de poser des sparadraps sur une jambe de bois et notre patrimoine connaîtra un destin funeste.

Mme Agnès Evren. – Il y a consensus : ces coupes budgétaires sont d'autant plus inquiétantes que le patrimoine est un puissant moteur de cohésion, particulièrement en cette période de fracturation de la société.

Le PLF ne comprend pas de ligne budgétaire spécifique pour la sécurisation de notre patrimoine culturel et cultuel. Après le cambriolage du Louvre, commis en plein jour et en quelques minutes, qui a sidéré le monde entier et qui a succédé à une multitude de vols perpétrés dans nos musées régionaux et au sein d'églises rurales, la ministre a annoncé la création d'un fonds pour la sûreté des musées. Je proposerai un amendement visant à l'abonder de 12 millions d'euros, par un transfert de crédits. Ce montant constituera une sorte d'amorce, qui permettra de réaliser les audits nécessaires aux premiers arbitrages et aux travaux de sécurisation.

Concernant le Louvre, nous avons tous découvert dans la presse l'audit de sécurité datant de 2019, qui n'a même pas été mentionné par Laurence des Cars lors de son audition, ni à l'Assemblée nationale ni au Sénat, ce qui est assez consternant.

Je proposerai que ce fonds permette également de financer l'expérimentation d'un dispositif de sécurisation des grands musées

nationaux avec des caméras augmentées, sur le modèle de ce qui a été fait pendant les jeux Olympiques.

Qu'est-il envisagé en matière de sécurisation ?

Mme Catherine Belrhiti. – Le nombre de monuments nécessitant des travaux dépasse largement les moyens disponibles. Les projets de restauration de longue durée pourraient être différés, ce qui créera un risque de détérioration progressive des sites patrimoniaux et de perte d'attractivité touristique.

Une pression s'exerce sur le patrimoine des collectivités locales. Le niveau des subventions pourrait ne pas suffire à couvrir les besoins croissants, notamment pour les églises, les châteaux et les sites inscrits ou classés.

Les crédits destinés aux acquisitions, à la conservation et à la restauration des collections restent stables, mais ne compensent pas l'inflation des coûts de conservation et de transport, ce qui peut limiter la capacité des musées à enrichir leurs collections. Cette semaine encore, nous avons eu l'occasion de constater que nous ne sommes pas capables de conserver certains tableaux importants. La numérisation des collections, qui nécessite des investissements technologiques importants, pourrait être retardée.

Certains monuments historiques et sites touristiques nécessitent des travaux de mise aux normes. Le budget doit concilier restauration et sécurité, sous peine de fermeture partielle de certains sites. Vous insistez sur la nécessité d'assurer la sécurité et l'accessibilité des sites patrimoniaux ; quelles sont vos recommandations pour concilier travaux de restauration, mise aux normes et accueil du public, sans compromettre la qualité des interventions ?

Enfin, il faudra s'assurer que les crédits du plan Sécurité cathédrales sont bien dépensés et à la hauteur des besoins.

M. Jean-Gérard Paumier. – En examinant ces crédits, je me demande si nous allons voir refleurir l'émission *Chefs-d'œuvre en péril* du regretté Pierre de Lagarde. La richesse de notre patrimoine est immense. Il constitue un atout culturel et touristique majeur et reste un fleuron du rayonnement de la France, auquel nos concitoyens sont très attachés.

De grands projets absorbent l'essentiel des crédits et de la lumière. Ils sont mis en œuvre à Villers-Cotterêts, au musée des sacres à Reims, au Louvre, à Versailles et bientôt à Chambord et à Fontainebleau. D'autres sites nationaux d'intérêt majeur attendent de gros travaux non financés à ce jour, comme le Mont-Saint-Michel, les tours de La Rochelle, les remparts de Carcassonne, le château d'If, le Panthéon ou la Sainte-Chapelle.

Enfin, et peut-être surtout, il faut évoquer le vaste patrimoine, notamment rural et essentiellement religieux, qui se trouve dans tous nos territoires et a besoin lui aussi, de façon urgente, de travaux d'entretien et de sécurité. Certes, l'État ne peut pas tout faire. La contribution du loto du patrimoine a eu un effet, mais nous restons loin du compte. Si la poursuite de

la baisse des crédits se confirme, les conséquences seront funestes. Le patrimoine doit devenir une grande cause nationale.

Pour cela, j'entrevois trois pistes. D'abord, dans les années à venir, l'État doit reprendre le chemin de l'entretien du patrimoine, aux côtés des collectivités qui, malgré leurs difficultés, font le maximum. Le CMN dispose d'un budget annuel d'entretien qui ne s'élève qu'à 25 millions d'euros pour 110 monuments historiques.

Ensuite, l'État doit apprendre à faire moins cher en matière de rénovation du patrimoine, avec les architectes en chef des monuments historiques et les architectes des Bâtiments de France (ABF).

Enfin, n'oublions pas que le patrimoine représente un investissement économique. En effet, il repose sur des métiers hautement qualifiés dans tous nos territoires, qui ne sont pas délocalisables.

M. Laurent Lafon, président. – Compte tenu de la convergence des interventions, nous aurions intérêt à travailler l'année prochaine sur la question du patrimoine. Nous y reviendrons dans quelques jours, lorsque le Bureau évoquera les prochaines missions d'information à mener.

Mme Sabine Drexler, rapporteur pour avis. – L'unanimité de notre commission fait du bien, tant le patrimoine a tendance à être oublié. Aujourd'hui les yeux s'ouvrent, peut-être en raison du cambriolage du Louvre, et nous réalisons que notre patrimoine connaît une phase d'abandon. Le ministère semble ne pas posséder les leviers nécessaires pour prendre soin du patrimoine. Il nous appartient donc de prendre les choses en main, pour que le patrimoine devienne un vrai sujet en 2026.

M. Ziane, certes, la fracture existe entre la région parisienne et les régions. Cependant, pour la première fois cette année, la région parisienne est également touchée par les restrictions budgétaires.

M. Patriat, vous avez noté que des efforts importants ont été fournis ces huit dernières années, ce que nous saluons. Vous avez aussi évoqué le cas d'une commune ayant réussi à trouver des subventions ; cela est possible quand les moyens sont suffisants en matière d'ingénierie. Cependant, je connais beaucoup de petites communes qui renoncent à leur projet de restauration parce qu'elles ne savent pas comment s'y prendre pour déposer des demandes de subventions. De plus, il sera de plus en plus difficile d'obtenir des subventions qui seront de moins en moins nombreuses.

Vous avez également évoqué le domaine de Chambord et son besoin d'être davantage soutenu par l'État en matière d'investissement ; nous sommes d'accord sur ce point.

Mme Joseph, j'ai bien noté vos inquiétudes concernant les centres anciens et je rejoins vos alertes sur le sujet. J'ai interrogé le ministère de la culture sur l'avenir du groupement d'intérêt public (GIP) Europe des projets architecturaux et urbains (Epau) : on nous a assuré qu'il n'y avait pas de

volonté de remettre ce groupement en cause. Il s'agit peut-être d'une bonne nouvelle à transmettre.

Concernant le plan Culture et ruralité, toutes les personnes entendues lors de nos auditions ont relevé qu'il n'avait aucun impact sur le terrain. Le ministère nous indique qu'il a principalement permis le financement de projets pour les musées ruraux.

Mme de Marco, effectivement, le patrimoine des particuliers et des collectivités sera en première ligne dans la dégradation du soutien financier des patrimoines. Mon avis favorable sur les crédits du programme est purement technique, puisqu'il s'agit de faire adopter mon amendement. La question s'est posée jusqu'à hier soir tard : compte tenu du contenu de mon rapport, est-il raisonnable de donner un avis favorable ? Oui, pour permettre l'intégration dans les dispositions du projet de loi de l'amendement relatif au fonds de sûreté.

Mme de La Provôté, vous avez bien décrit l'effet ciseaux, qui allie l'augmentation des coûts et la baisse des moyens des collectivités territoriales. Certaines n'auront plus les moyens d'accompagner les communes. L'ingénierie est au moins aussi importante que les financements. Certaines collectivités, notamment départementales, essaient de maintenir leur aide en matière d'ingénierie.

Le sujet des schémas directeurs nous a laissés dubitatifs à l'issue des auditions. L'entretien constitue aussi un impensé qui doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie, laquelle était d'ailleurs intégrée aux premiers travaux menés autour du *National Trust*.

Concernant l'inventaire, le troisième recensement décennal des musées de France sera entamé en 2026.

Mme Gosselin, les financements reculent, mais nous restons au-dessus des moyens accordés en 2022. Cependant, nous en convenons : nous ne sommes plus en mesure de réaliser les travaux d'entretien du patrimoine. Or, quand on n'entretient pas le patrimoine, il faut réaliser des travaux dans l'urgence, qui deviennent bien plus coûteux. Les dispositifs financiers complémentaires ne suffisent pas.

Merci de nous avoir sensibilisés au dossier du Mont-Saint-Michel, qui doit intégrer notre réflexion quant aux nouveaux modes de gestion du patrimoine monumental.

Nous ne lâcherons rien sur le sujet fondamental du DPE. J'ai rendez-vous début janvier avec le ministre du logement pour y travailler.

Mme Monier, certes, l'année dernière, des crédits supplémentaires avaient été votés lors de l'examen du PLF, mais une partie a été annulée en cours d'année. Quant à la réduction des crédits alloués au Grand Palais, elle correspond à la fin des travaux.

M. Ouzoulias, effectivement, pour faire comprendre que le patrimoine est important, parler de culture ne suffit plus, et il faut parler finances.

Concernant le patrimoine juif, je vous remercie pour l'alerte concernant la synagogue de Rouffach. À cet égard, nous avons déposé, avec vous et Mme Ventalon, un amendement que M. Brisson a également cosigné. Je vous invite tous à le cosigner.

Je vous invite également à cosigner mon amendement concernant le fonds pour la sûreté des musées plutôt que celui de Mme Evren, qui est très pertinent, mais ne vise à abonder le fonds qu'à hauteur de 12 millions d'euros. Nous avons travaillé sur ce sujet avec le ministère de la culture et on nous a dit qu'il serait plus importun de demander 30 millions d'euros.

Mme Belrhiti, vous avez bien analysé les différents budgets et insisté sur le fait que même les budgets stables sont en baisse, compte tenu de l'inflation.

Concernant les travaux de sécurisation, la mission sécurité, sûreté et d'audit (Missa) du ministère de la culture s'occupe d'accompagner les musées et de les conseiller.

M. Paumier, merci de parler si bien du patrimoine et de la lumière qu'il dégage, mais aussi des conséquences funestes qui surviennent lorsqu'on le néglige.

Article 49 (état B)

L'amendement CULT.1 est adopté.

La commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs aux patrimoines de la mission « Culture », sous réserve de l'adoption de son amendement.

**AMENDEMENT DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION,
DE LA COMMUNICATION ET DU SPORT**



DIRECTION
DE LA SÉANCE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

SECONDE PARTIE
MISSION CULTURE

(n° 138, 139, avis 144)

N° II-1426

3 DÉCEMBRE 2025

A M E N D E M E N T

présenté par

Mme DREXLER
au nom de la commission de la culture

C	
G	

ARTICLE 49 (CRÉDITS DE LA MISSION)
État B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Patrimoines	30 000 000		30 000 000	
Création				
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture				
Soutien aux politiques du ministère de la culture dont titre 2		30 000 000		30 000 000
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE		0		0

OBJET

Cet amendement vise à assurer le financement du fonds de sûreté dédié à la sécurisation des sites patrimoniaux, annoncé par la ministre à la suite du cambriolage du musée du Louvre le 19 septembre 2025.

Les crédits associés, d'un montant de 30 millions d'euros en autorisations d'engagement comme en crédit de paiement, ont été déterminés de manière à correspondre aux besoins en investissement et aux capacités de consommation des établissements pour l'année 2026.

L'amendement est gagé sur le programme « Soutien aux politiques du ministère de la culture ». L'intention de la rapporteure n'étant pas de réduire ces crédits, il sera demandé au Gouvernement de lever le gage.

LISTE DES PERSONNES ENTENDUES

Mardi 4 novembre 2025

- *Établissement public du domaine national de Chambord* : **M. Pierre DUBREUIL**, directeur général.

- *Table ronde*

. *Groupement des entreprises de restauration de monuments historiques (GMH)* : **M. Richard BOYER**, co-président ;

. *Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb)* : **MM. Éric LE DEVÉHAT**, administrateur confédéral en charge du patrimoine et **Thibaut BOUSQUET**, directeur des affaires publiques.

Lundi 10 novembre 2025

- *Table ronde*

. *Musée national Adrien-Dubouché de Limoges* : **M. Jean-Charles HAMEAU**, directeur ;

. *Muséum national d'histoire naturelle de Paris (MNHN)* : **MM. Gilles BLOCH**, président et **Emmanuel SKOULIOS**, directeur général délégué.

- *Centre des monuments nationaux (CMN)* : **MM. Kevin RIFFAULT**, directeur général et **Tristan FRIGO**, conseiller spécial de la présidente, responsable des relations institutionnelles et politiques.

- *Association générale des conservateurs des collections publiques de France (AGCCPF)* : **M. Nicolas POTIER**, vice-président.

Jeudi 13 novembre 2025

- *Table ronde*

. *Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)* : **MM. Dominique GARCIA**, président, **Pascal PERRAULT**, directeur général et **Eddie AIT**, délégué aux relations institutionnelles et au mécénat ;

. *Association nationale des archéologues de collectivités territoriales (Anact)* : **M. Sébastien ZIEGLER**, président.

- *Sites & Cités remarquables de France* : **M. Didier HERBILLON**, président et **Mme Florence SIROT**, directrice.

- Direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA) du ministère de la Culture : **M. Jean-François HEBERT**, directeur général.

Vendredi 14 novembre 2025

- Établissement public du Mont Saint-Michel (EPMSM) : **MM. Hervé MORIN**, président du conseil d'administration de l'établissement public du Mont-Saint-Michel et président du conseil régional de Normandie et **Thomas VELTER**, directeur général.

Mardi 18 novembre 2025

- Fondation du patrimoine : **M. Alexandre GIUGLARIS**, directeur général.

Mardi 25 novembre 2025

- Réunion des musées nationaux-Grand Palais (*GrandPalaisRmn*) : **MM. Christophe CHAUFFOUR**, directeur général délégué et **François-Stéphane HAMON**, responsable des relations institutionnelles et du développement territorial.

- Agence nationale de l'habitat : **Mme Valérie MANCRET-TAYLOR**, directrice générale, et **M. Antonin VALIÈRE**, responsable des relations institutionnelles.

- Table ronde G7 Patrimoine

. Patrimoine Environnement : **M. Christophe BLANCHARD-DIGNAC**, président ;

. La Demeure Historique : **M. Arnaud DE LA BROSSE**, délégué général et **Mme Alexandra PROUST**, juriste ;

. Maisons Paysannes de France : **M. Gilles ALGLAVE**, président ;

. Rempart : **M. Olivier LENOIR**, délégué général ;

. Sites & Monuments : **M. Julien LACAZE**, président ;

. Vieilles Maisons Françaises : **Mme Caroline de SAGAZAN**, directrice développement & communication.

ANNEXE

Audition de Mme Rachida Dati, ministre de la culture

MARDI 28 OCTOBRE 2025

M. Laurent Lafon, président. – Mes chers collègues, nous accueillons aujourd’hui Mme Rachida Dati, ministre de la culture, pour la traditionnelle audition budgétaire d’automne.

Madame la ministre, votre domaine de compétence recouvre des secteurs variés, qui ont pour point commun d’exprimer de fortes attentes.

Sur le patrimoine, le projet de loi de finances (PLF) marque une rupture profonde par rapport au dernier exercice budgétaire.

En 2025, les crédits du programme 175 « Patrimoines » avaient été d’abord préservés, puis fortement renforcés par un amendement gouvernemental présenté devant le Sénat. Vous nous indiquiez alors, madame la ministre, que cet abondement était indispensable face au « mur d’investissements » qui s’annonçait, et signait votre volonté de faire du patrimoine votre « grande priorité ».

Dans le projet de loi de finances pour 2026, ce sont ces mêmes crédits qui subissent les plus importantes mesures d’économies au sein de la mission « Culture », avec une diminution de près de 20 % en autorisations d’engagement (AE). La baisse est spectaculaire sur les crédits d’investissement des opérateurs, réduits de moitié.

Nous sommes bien sûr conscients du contexte budgétaire. Néanmoins, l’ampleur de cette baisse a de quoi surprendre, alors que de nombreux chantiers sont en cours, et que le cambriolage du Louvre a mis en évidence la dégradation et l’obsolescence de certains de nos monuments les plus emblématiques. Le projet Louvre - Nouvelle Renaissance doit ainsi être mis en place, notamment dans ses aspects sécuritaires ; la commission de la culture, qui s’est rendue au Louvre ce matin, a pu constater *de visu* que ses installations de sécurité n’étaient pas adaptées aux enjeux auxquels doit faire face un musée de cette importance au début du XXI^e siècle.

Pourriez-vous donc nous préciser, madame la ministre, quels projets et quels chantiers patrimoniaux se trouveront sinon remis en cause, du moins fortement ralentis par ce budget ? Comment envisagez-vous de prendre en compte la problématique de la sécurité, en étendant cette réflexion à l’ensemble des musées français ?

Le domaine des industries culturelles, pris au sens large, appelle également toute votre attention.

Il est à nouveau annoncé un prélèvement de 15 millions d'euros sur le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), comme l'année dernière. Vous aviez finalement obtenu un maintien de ces crédits ; qu'en sera-t-il cette année ?

Nous observons par ailleurs une baisse de la subvention au Centre national de la musique (CNM) de près de 7 millions d'euros, en contrepartie, il est vrai, d'un rehaussement des plafonds des deux taxes affectées. Pourriez-vous nous préciser votre vision à moyen terme de l'équilibre économique de ce nouvel opérateur ?

Vous évoquerez sans doute également à nouveau le projet de loi issu des États généraux de l'information (EGI), actuellement examiné par le Conseil d'État, et dont le calendrier d'examen reste flou. La question de la réforme de la distribution de la presse est toujours posée, à la suite de la mission Soriano. En attendant, la nouvelle baisse de certaines aides nous interroge, notamment en ce qui concerne le fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP).

S'agissant du cinéma, une nouvelle ponction, certes limitée, est prévue sur la trésorerie du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), mais ce sont surtout les velléités de diminution des crédits d'impôt qui posent question, du fait de leurs répercussions possibles sur l'industrie cinématographique nationale.

Le secteur de la création artistique continue, quant à lui, de subir les effets du fléchissement généralisé des budgets publics consacrés à la culture, que l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) qualifie de « moment de bascule très net ». Selon son baromètre national, près de 50 % des régions, départements, communes et métropoles ont diminué, entre 2024 et 2025, leur budget culturel, et ce quel que soit leur bord politique. Ce contexte budgétaire inédit fragilise et interroge le principe des financements croisés sur lequel sont bâtis de nombreux dispositifs en faveur de la création. Tel est notamment le cas du plan Mieux produire, mieux diffuser, dont vous nous parlerez sans doute, madame la ministre. L'année dernière, vous nous aviez dit vouloir mener une réflexion globale sur le modèle économique du spectacle vivant. Un an plus tard, avez-vous avancé sur ce dossier ?

En matière de démocratisation culturelle, cette année est marquée par le déploiement de la réforme de la part individuelle du pass Culture, dont nous avions beaucoup débattu lors de l'examen du PLF pour 2025. Vous nous direz si celle-ci est désormais pleinement opérationnelle et quels en sont les premiers effets sur les comportements des jeunes. Sur le plan budgétaire, l'enveloppe consacrée à cette part individuelle continuera de décroître l'année prochaine. Si ce recalibrage tant stratégique que budgétaire du dispositif était nécessaire, nous nous interrogeons sur le contenu à venir de la politique de

démocratisation de l'accès des jeunes à la culture, dont le pass était devenu le dispositif phare, et ce d'autant que sa part collective a été gelée en cours d'année, entraînant l'annulation de certaines actions d'éducation artistique et culturelle.

Enfin, les crédits de l'audiovisuel public poursuivent une trajectoire de décroissance jusqu'en 2028, avec une baisse de 71 millions d'euros l'an prochain, après une diminution déjà significative l'an dernier.

Cet effort, supporté pour une large part par France Télévisions, place les sociétés dans une situation complexe. La Cour des comptes a récemment attiré l'attention sur la fragilité du modèle économique de France Télévisions, qualifié d'impasse. Par ailleurs, la réduction des crédits de l'audiovisuel public peut avoir des conséquences économiques négatives en chaîne dans l'ensemble de la filière audiovisuelle.

Dans ce contexte, les ambitions de l'État demeurent floues, en l'absence de contrats d'objectifs et de moyens (COM). Or, étant donné la réduction des subventions budgétaires, il revient au ministère de préciser la nature des gains d'efficience souhaités. La réforme de la gouvernance adoptée au Sénat en juillet dernier est par ailleurs indispensable.

Mais ces questions, pourtant essentielles, sont parasitées par la polémique sur l'impartialité de l'audiovisuel public. Des garanties doivent être apportées afin de lever toute ambiguïté et de consolider la confiance du public.

Voilà, madame la ministre, quelques-uns des nombreux sujets sur lesquels nous attendons vos explications. Après votre intervention liminaire, vous serez interrogée par nos rapporteurs pour avis, puis par les collègues qui le souhaiteront.

Mme Rachida Dati, ministre de la culture. – Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avant de débuter cette audition majeure relative au budget du ministère de la culture, je souhaite revenir sur le vol spectaculaire qui a eu lieu au musée du Louvre le dimanche 19 octobre. Je souhaite faire le point sur ce cambriolage qui a choqué tous les Français, et même le monde entier, mais aussi les 2 200 agents du musée.

Lors de ce vol, il n'y a pas eu de défaillance interne des dispositifs de sécurité qui étaient installés à cette date : les alarmes ont fonctionné ; les agents ont suivi à la lettre les protocoles qui doivent s'appliquer dans de telles circonstances ; les effectifs prévus étaient en salle. Il est essentiel que soit reconnue la réactivité des agents du Louvre, qui a permis d'alerter les forces de police dans la minute et de mettre en sécurité le public présent dans le musée. Pour autant, le fait que ce vol spectaculaire ait eu lieu représente bel et bien un échec.

Des failles sécuritaires ont bien existé, et il faudra y remédier. C'est tout le sens des trois initiatives que j'ai prises immédiatement.

Le lundi 20 octobre, soit le lendemain du cambriolage, j'ai adressé un télégramme, cosigné avec le ministre de l'intérieur, à l'ensemble des directions régionales des affaires culturelles (Drac) et aux préfets afin qu'ils exercent immédiatement une vigilance accrue à l'égard des espaces et des œuvres sensibles, que l'échange d'informations entre les établissements culturels et les forces de sécurité soit renforcé et que soient recensés tous les lieux pouvant contenir des objets de valeur.

Le mardi 21 octobre, j'ai annoncé l'ouverture d'une enquête administrative dont les conclusions, rédigées sur la base de nombreuses auditions et analyses de documents internes, seront rendues mercredi soir prochain.

Le même jour, j'ai annoncé devant l'Assemblée nationale l'ouverture de la mission parlementaire confiée par le Premier ministre, sur ma proposition, à M. Jérémie Patrier-Leitus, dont le rôle sera d'émettre des préconisations rapides sur la manière de mieux sécuriser nos établissements culturels en agissant sur la gouvernance, le process, le pilotage et le financement.

Les conclusions de l'enquête administrative et de la mission parlementaire nous permettront de faire toute la lumière sur les défaillances, les manquements et les responsabilités. Je prendrai en toute transparence les mesures qui s'imposent à cet égard, d'une part, pour sécuriser très rapidement le musée, et, d'autre part, en vue d'instaurer une nouvelle organisation, plus adaptée.

À ce stade, je ne peux pas en dire plus.

J'entends certains demander qu'une tête tombe... Vous comprendrez que l'arbitraire ne peut avoir sa place dans de telles circonstances. Pour autant, les mesures que j'annoncerai seront une réponse aux manquements et aux défaillances constatés. Un tel événement ne peut pas rester sans conséquences, ni sans action immédiate en ce qui concerne les responsabilités.

Je vais désormais aborder le projet de budget du ministère de la culture pour 2026.

Chacun d'entre vous connaît le contexte dans lequel ce projet de budget prend place, et dont j'ai pleinement conscience. Je souhaite avoir avec vous un débat très éclairé sur chacune des missions du ministère de la culture, les enjeux à venir et les défis à relever, qu'il est essentiel d'identifier compte tenu des urgences auxquelles la France est confrontée et de la nécessité de rétablir nos finances publiques.

Dans ce double contexte, le projet de budget pour 2026 maintient un très haut niveau d'ambition pour la culture. Les priorités qu'il porte, que je détaillerai, ainsi que la conduite de l'action du ministère obéiront à la même ambition.

Je considère que la culture est une politique régaliennes dans toutes ses dimensions : cohésion, intégration, réduction des inégalités et apprentissage tout au long de la vie des valeurs de la République. La culture française est, d'ailleurs, une valeur républicaine. Ce projet de budget en est la traduction.

Le niveau du budget total du ministère de la culture pour 2026, soit plus de 8,3 milliards d'euros, est supérieur à celui de 2023. Tous les secteurs disposeront des moyens nécessaires pour répondre aux enjeux que je viens de vous décrire.

S'agissant de la création artistique, les moyens alloués cette année au programme 131 « Crédit à la culture » demeureront à un niveau quasiment équivalent à celui de 2025, avec plus de 1 milliard d'euros de crédits prévus. La moitié de ces crédits, soit 450 millions d'euros, sera consacrée à nos territoires. Il s'agit pour moi d'une priorité constante depuis mon arrivée au ministère de la culture : dans un contexte où les acteurs souffrent du désengagement de certaines collectivités, l'État se doit d'être exemplaire et présent en particulier pour ceux qui sont le plus éloignés de la culture, notamment dans les territoires ruraux. Ces crédits renforceront le plan Culture et ruralité que j'ai lancé dès que j'ai pris mes fonctions : à ce jour, 60 millions d'euros y ont déjà été consacrés, en deux ans.

Les résultats sont tangibles : 70 festivals soutenus dans l'Hexagone et dans les outre-mer ; 4 millions d'euros consacrés aux projets d'artothèques dans 43 départements, afin que ceux-ci puissent enrichir leurs collections et fassent entrer l'art dans le quotidien de millions de Français ; 240 résidences d'artistes soutenues par les Drac au cours des deux dernières années. Par ailleurs, un tiers de la dotation du programme 131 contribuera au financement des 14 opérateurs nationaux de la création, qui bénéficieront de près de 363 millions d'euros.

Le soutien à l'emploi artistique se poursuivra en 2026. Dans ce contexte où tout peut être remis en cause, j'ai obtenu – et c'est un engagement que j'avais pris devant les organisations syndicales – la prorogation du fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps). Il n'y a donc pas de renoncement quant au soutien à l'emploi pérenne dans le spectacle.

Mon ambition en matière de création artistique, en particulier dans les territoires, est intacte : la culture doit être accessible à tous les Français et dans tous les territoires.

Le vol qui a eu lieu au musée du Louvre nous montre combien il est important de défendre et de soutenir notre patrimoine et nos musées. Il s'agit d'un engagement constant du Président de la République puisque, entre 2017 et 2025, le budget du patrimoine a augmenté de 39 %. Ceux qui affirment que le patrimoine est une variable d'ajustement ne disent donc pas la vérité.

Dans le dernier budget, alors même que les contraintes budgétaires étaient importantes, un amendement gouvernemental a permis d'abonder le budget du patrimoine de plus de 275 millions d'euros. Grâce à votre soutien, monsieur le président Lafon, le budget du patrimoine a bénéficié de cette augmentation inédite, et je vous en remercie.

Nous défendons sans relâche la conviction que le patrimoine est la première porte d'entrée vers la culture. Cette année, plus de 1,15 milliard d'euros y sera consacré. Ces crédits permettront la poursuite des projets en cours : rénovation du Centre Pompidou, qui a fermé ses portes le week-end dernier ; préservation et modernisation de plusieurs établissements – Fontainebleau, Versailles, archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine – ; restauration du Palais de la Cité, consolidation de la Tour Saint-Nicolas à La Rochelle, etc.

Investir dans le patrimoine et dans la création artistique n'a de sens que si tous nos concitoyens, où qu'ils vivent, ont accès non seulement à la culture, mais aussi aux métiers de la culture. Tel est l'objet du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », doté de 723 millions d'euros, autant de moyens permettant de poursuivre le déploiement des politiques publiques d'accès à la culture. Dans cette enveloppe, j'ai fait le choix de la formation, de la médiation, de l'égalité des chances, de l'accompagnement, du soutien aux équipements culturels et aux écoles.

S'agissant du pass Culture, j'avais dit dès ma prise de fonctions que cet outil, indispensable, devait être mieux ciblé, mieux géolocalisé – ce n'était pas le cas à l'époque – et plus diversifié pour empêcher qu'il ne devienne un outil de reproduction sociale. Pour cette raison, j'ai recentré ce dispositif sur les jeunes âgés de 17 à 21 ans, avec un bonus de 50 euros pour ceux dont les parents ont des revenus modestes et pour les jeunes en situation de handicap, afin que cet outil soit plus équitable. J'ai souhaité aussi y intégrer de la médiation, ce qui n'existe pas auparavant.

Ce dispositif ainsi renouvelé a permis de favoriser l'accès à la culture dans les territoires et de donner accès à de nouvelles formes de culture grâce, notamment, à la médiation. Davantage de jeunes ont accès à la culture, dans davantage d'endroits et sous des formes plus diverses, tout en s'ouvrant aux métiers de la culture.

Concrètement, la part individuelle du pass Culture représentait près de 12 millions de réservations en 2024. Près de 45 % de ces réservations concernent des offres Duo. C'est la preuve que le pass Culture est aussi un outil au service du partage et du lien social.

Au travers de la part collective du pass Culture, plus de 70 % des élèves du secondaire ont bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (EAC), ce qui représente une forte augmentation, laquelle est liée à la nouvelle articulation entre part collective et part individuelle du pass

Culture : la première permet d'accéder à la culture et la seconde de s'autonomiser dans le domaine des choix culturels. Mais tout n'est pas parfait : il faut chercher à atteindre, encore et toujours, les populations et les jeunes qui n'ont pas accès à la culture.

Concernant la mission « Médias, livre et industries culturelles », le projet de budget prévoit une baisse d'environ 4 % par rapport à 2025. Le Gouvernement est tout à fait conscient que les médias traditionnels évoluent dans un contexte économique de plus en plus dégradé. C'est pour répondre à cet enjeu, qui est aussi un enjeu démocratique, que je présenterai prochainement un texte visant à traduire les recommandations des États généraux de l'information.

Le contexte actuel affecte notamment les éditeurs de presse. Les aides au pluralisme seront donc maintenues à un niveau de 23,2 millions d'euros, tandis que l'aide à la distribution, en baisse d'un tiers l'an dernier, sera relevée en 2026 pour accompagner la modernisation des réseaux de distribution et d'imprimerie.

La dotation du fonds stratégique pour le développement de la presse est ramenée à 13,5 millions d'euros. En cas de signature d'un contrat de modernisation sur la distribution de la presse, cette enveloppe devra être consolidée.

Un mot de la diminution des moyens alloués au fonds de soutien à l'expression radiophonique locale, en baisse de 16 millions d'euros par rapport à 2025. Je sais le rôle essentiel joué par les radios associatives : je ne doute pas que, comme l'année dernière, nous pourrons leur redonner des moyens et rétablir ces crédits.

En ce qui concerne le programme 334 « Livre et industries culturelles », ses crédits pour 2026 s'établissent à 343 millions d'euros. La baisse contenue à 2 % n'entamera pas les grands projets liés au livre et à la lecture. Je pense notamment au financement du chantier du nouveau pôle de conservation de la Bibliothèque nationale de France (BNF) à Amiens et au relogement de la Bibliothèque publique d'information (BPI) durant la fermeture du Centre Pompidou, qui sont d'ores et déjà financés.

Nous avons choisi de soutenir très fortement les bibliothèques, premier maillage culturel de notre pays, comptant plus de 15 500 établissements. Notre politique permet d'atteindre à ce jour le nombre record de près de 7 millions de personnes inscrites en bibliothèque. À la fin de l'année 2025, nous aurons signé des contrats départementaux de lecture avec 83 départements pour développer la lecture et enrichir les collections des bibliothèques rurales.

J'avais pris un autre engagement au sujet des horaires d'ouverture des bibliothèques. Cette année, plus de 250 projets d'extension de ces horaires ont été soutenus, pour une durée d'ouverture supplémentaire moyenne de neuf

heures trente par semaine. Depuis le lancement de cette initiative, 15 millions de nos concitoyens en bénéficient.

Par ailleurs, certains d'entre vous m'ont adressé des courriers au sujet de la Maison du dessin de presse. Le projet a été acté, les travaux débuteront à la fin de 2026 en vue d'une ouverture en 2027. L'ensemble du financement est d'ailleurs prévu dans ce projet de loi de finances.

Pour ce qui concerne le Centre national de la musique, comme je m'y étais engagée, les plafonds des taxes affectées seront relevés de 8 millions d'euros en 2026 et respectivement portés à 58 millions d'euros pour la taxe sur la billetterie et à 21 millions d'euros pour la taxe sur le streaming. Cette mesure permettra d'éviter un écrêttement l'année prochaine, compte tenu des prévisions de recettes. La surfiscalité pesant sur le secteur lui reviendra donc intégralement, conformément à l'engagement que j'avais pris devant vous.

Vous le savez, nous prévoyons de contribuer à l'effort budgétaire à hauteur de 71 millions d'euros pour l'audiovisuel public, répartis ainsi : une baisse de 65,3 millions d'euros pour France Télévisions ; 4,1 millions d'euros pour Radio France ; 1,5 million d'euros pour l'Institut national de l'audiovisuel (INA). C'est vrai, cette trajectoire de baisse des crédits constitue un vrai défi pour France Télévisions et annonce des difficultés importantes pour son écosystème, en particulier celui de la production. Je mesure l'inquiétude qu'elle suscite.

En outre, la priorité est de donner un nouvel élan, un nouveau cap à l'audiovisuel public, en améliorant son efficacité, pour que le service public s'adresse à tous, ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le président. Telle est d'ailleurs l'ambition de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle du président Lafon, que nous avons défendue ensemble et qui devrait être prochainement examinée par l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne le CNC, après le prélèvement sur trésorerie de 500 millions d'euros déjà opéré par le PLF pour 2025, un nouveau prélèvement sur trésorerie est prévu dans le PLF pour 2026 à hauteur de 50 millions d'euros, ce montant ayant été fortement réduit par rapport à celui qui était initialement prévu. Je rappelle avec force que le financement du CNC repose sur des taxes spéciales, dont le produit est reversé aux entreprises du secteur, et ne coûte pas un euro d'argent public au budget de l'État. J'assume ce nouveau prélèvement sur trésorerie, mais il ne saurait être d'un montant supérieur ou être réitéré après 2026. En effet, ce prélèvement n'est possible qu'en raison des rendements de taxes supérieurs aux prévisions, et la trésorerie de l'institution ne peut être de nouveau réduite.

Mesdames, messieurs les sénateurs, depuis mon arrivée au ministère de la culture, j'ai tenu tous mes engagements : favoriser l'accès à la culture, réinvestir les territoires ruraux, défendre notre patrimoine, voilà ce qui guide mon action depuis le premier jour. En témoigne le plan Culture et ruralité, très

opérationnel, qui se déploie encore cette année ; la réforme du pass Culture ; l'adoption de l'amendement abondant le programme « Patrimoines » dans le PLF de l'an dernier – je vous en remercie de nouveau – ; l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers dans toutes les écoles d'art – il s'agit d'une première, ces étudiants devant payer des frais de scolarité parfois onéreux – ; la création d'une nouvelle direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche dans le ministère, pour se confronter à une situation de l'apprentissage et de l'alternance très compliquée, de nombreuses écoles posant des défis de formation, de reconnaissance des diplômes, de débouchés et de suivi des étudiants ; le lancement du label Éducation populaire pour la culture, parce que les acteurs de l'éducation populaire sont des acteurs majeurs pour l'accès à la culture et la réduction des inégalités – ils n'avaient pas été reçus au ministère de la culture depuis plus de 40 ans – ; les opérations Premières pages et Ma première carte de bibliothèque – celle qui est remise au moment de la déclaration de naissance – ont rencontré un véritable engouement.

Certains ont tenté de mettre en avant un prétendu désengagement de l'État sur la culture ; les chiffres démontrent le contraire. Dans un contexte de désengagement des collectivités, j'ai souhaité que l'État et le ministère soient exemplaires. J'y insiste, la culture est un choix politique. Se désengager de la culture coûterait à mon sens plus cher à la société, notamment en matière de cohésion, que de rester engagé. L'État est au rendez-vous avec ce projet de budget pour 2026, qui témoigne du fait que l'ambition est préservée et renouvelée. Cette audition sera pour moi l'occasion de démontrer, chiffres à l'appui, que nous tenons nos engagements.

M. Laurent Lafon, président. – Madame la ministre, permettez-moi de vous interroger sur le Louvre : le Gouvernement déposera-t-il un amendement visant à augmenter les crédits pour assurer l'application du schéma directeur des équipements de sûreté du Louvre, et un autre amendement ayant pour objet d'accroître la sécurité de l'ensemble des musées ?

Mme Rachida Dati, ministre. – En Europe, nous sommes les seuls à confier au ministère de la culture et à la direction générale des patrimoines et de l'architecture une mission dédiée à la sécurité et à la sûreté de nos musées. À la demande des musées, cette direction sillonne le territoire. Nous apprenons toujours de nos échecs et des situations de crise : nous renforcerons les moyens et les financements de cette direction.

En ce qui concerne le Louvre, je ne veux ni aller trop loin ni anticiper les conclusions de l'enquête administrative. Il est évident que le projet « Louvre – Nouvelle Renaissance » a été accéléré pour faire face à la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité du musée. Il est prévu de doter de 450 millions d'euros le schéma directeur de sûreté et de sécurité de l'établissement, qui comprend 'un volet de 80 millions d'euros relatif aux équipements de sûreté.

Dès la remise des conclusions de l'enquête, ces financements seront évidemment accélérés.

En outre, nous sommes en discussion avec les parlementaires au sujet de la création d'un fonds global dédié à la sécurité et à la sûreté de nos musées, pour déterminer les montants qui pourraient lui être affectés.

Mme Sabine Drexler, rapporteur pour avis du programme « Patrimoines ». – Madame la ministre, je vous remercie de votre présentation, très attendue par la commission de la culture. Je m'inquiète de la baisse des crédits affectés au patrimoine dans le PLF pour 2026, alors que les besoins de réhabilitation de notre patrimoine bâti sont immenses, comme vous en conveniez vous-même l'an passé.

La baisse de crédits concerne principalement les monuments historiques, qui perdent 210 millions d'euros en autorisations d'engagement et 114 millions d'euros en crédits de paiement, soit respectivement un tiers et un cinquième de leur budget de l'année dernière.

Cette baisse touchera fortement les opérateurs, notamment le Centre des monuments nationaux (CMN), qui devra pourtant absorber une activité supplémentaire liée à la réouverture des tours de Notre-Dame de Paris et du palais du Tau à Reims, tout en poursuivant notamment les restaurations de la Conciergerie ou de l'abbatiale du Mont-Saint-Michel.

Elle touchera également plusieurs dispositifs cruciaux pour l'entretien et la rénovation des monuments historiques dans les territoires : les crédits d'intervention des directions régionales des affaires culturelles (Drac) reculent de plus de 45 millions d'euros, ceux du fonds incitatif et partenarial (Fip) sont réduits de moitié, tandis que les crédits de base du loto du patrimoine sont tout simplement supprimés.

Madame la ministre, quelles perspectives pouvez-vous donc tracer pour tous les acteurs qui œuvrent inlassablement à la poursuite des chantiers, dans des conditions de plus en plus difficiles ?

Il semble du reste que le Gouvernement envisage quelques mesures correctives ou complémentaires, sur lesquelles des précisions seraient bienvenues. Le samedi 25 octobre dernier, lors de la séance publique à l'Assemblée nationale, la ministre chargée des comptes publics Amélie de Montchalin a alerté sur la situation du château de Chambord, dont l'une des ailes nécessite des travaux à hauteur de 8 millions d'euros. Prévoyez-vous de déposer un amendement en ce sens ?

Par ailleurs, vous avez vous-même annoncé la mise en place du « fonds sûreté dédié à la sécurisation de nos sites patrimoniaux ». Les établissements de province seront-ils également concernés ?

Dans ce contexte, j'ose à peine vous interroger sur ce qui constitue l'un de mes chevaux de bataille : la préservation du patrimoine bâti dans le cadre des travaux de rénovation énergétique. Comment ce sujet est-il pris en

compte dans le cadre de ce projet de loi de finances, et plus largement dans les orientations quotidiennes de votre ministère ? Où en sont, en particulier, les évolutions un temps envisagées sur le développement d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) « patrimonial » ?

Mme Karine Daniel, rapporteure pour avis des programmes « Crédit à la culture » et « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». – Avant d'en venir à mes questions, je souhaite relayer l'inquiétude profonde et légitime des acteurs culturels – artistes, compagnies, structures de diffusion, établissements d'enseignement artistique, associations, collectivités locales – qui voient leurs moyens se réduire année après année.

La culture est aujourd'hui sous tension, prise dans un état budgétaire : d'un côté, les collectivités locales, pourtant pilier du financement culturel, sont contraintes de réduire leurs interventions en raison de la baisse de leurs ressources ; de l'autre, l'État, qui devrait pourtant jouer un rôle de garant et de stabilisateur, réduit aussi la voilure, en particulier dans les programmes de soutien à la création et à la transmission des savoirs. De même que ma collègue Sabine Drexler, je constate plutôt des baisses de crédits que des hausses des budgets qui nous concernent. Cette double contraction des crédits, tant locale que nationale, fragilise un écosystème déjà éprouvé. Des projets sont annulés, des compagnies disparaissent, des équipes artistiques peinent à boucler leur budget, des écoles d'art craignent pour leur avenir. Derrière les chiffres, ce sont des emplois, des parcours et des ambitions culturelles qui vacillent, et nous devons nous résigner par rapport à nos objectifs d'émancipation et de cohésion.

Pour ce qui concerne le programme 131 « Crédit à la culture », un sujet de préoccupation majeur porte sur la situation du Fonpeps, destiné à soutenir l'emploi pérenne dans le spectacle vivant. Avec des crédits de 35,1 millions d'euros en 2025, le Fonpeps est depuis plusieurs années sous-dimensionné au regard de son utilisation réelle et des besoins qu'il est censé couvrir, estimés autour de 55 millions d'euros. Ce manque de financement conduit à d'importants retards, voire à la suspension du versement des aides aux entreprises artistiques et culturelles, alors que celles-ci connaissent déjà des difficultés de trésorerie.

Le PLF pour 2026 ne changera en rien cette situation puisque la dotation budgétaire proposée pour l'année prochaine, de nouveau de 35,1 millions d'euros, est sous-calibrée. À cette situation s'ajoute la question de la prorogation du fonds, qui arrive à échéance le 31 décembre prochain. Madame la ministre, où en est le travail interministériel actuellement en cours sur l'avenir du dispositif ? Vous engagez-vous à préserver le Fonpeps sous sa forme actuelle, qui comprend trois mesures, ou serez-vous contrainte par Bercy à réduire sa voilure ? À quel périmètre correspond la dotation prévue dans ce projet de budget : l'ancien ou le nouveau ?

Ma deuxième réflexion, plus générale, a pour sujet le financement de la politique publique en faveur de la création. De nombreux dispositifs

reposent sur des financements croisés entre l'État et les collectivités ; c'est notamment le cas du plan Mieux produire, mieux diffuser. Si ce système fonctionne bien en période de stabilité budgétaire ou de croissance, sa fragilité est évidente lorsque le contexte budgétaire est dégradé. Le désengagement d'un financeur public a des répercussions en cascade sur l'ensemble de l'écosystème de la création. La situation actuelle montre que nous sommes sans doute arrivés à un point de bascule. Madame la ministre, votre ministère conduit-il une observation précise de la baisse du soutien public à la culture ? Mène-t-il une réflexion sur l'avenir du partage de la compétence culturelle et sur son financement ?

J'en viens au programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », qui accuse, pour la deuxième année consécutive, une forte diminution de ses crédits, avec - 37 millions d'euros, largement imputable à la baisse de la dotation attribuée à la part individuelle du pass Culture. Alors que la réforme est en cours de déploiement, l'année 2025 semble marquée par une diminution notable des décaissements, de - 16 % à la moitié de l'année. N'est-ce pas le signe, madame la ministre, que la refonte du dispositif ne prend pas auprès des jeunes, dont le taux de satisfaction est d'ailleurs en baisse selon une enquête de la SAS Pass Culture, mentionnée dans les réponses au questionnaire budgétaire qui a été adressé à votre ministère ? Concernant la SAS, qui deviendra enfin opérateur de l'État le 1^{er} janvier prochain – souhaitons-le ! –, pouvez-vous nous indiquer les grandes lignes de son contrat d'objectifs et de performance après cette mise à jour ?

J'ajoute que le gel de la part collective du pass Culture, qui dépend du ministère de l'éducation nationale, a des effets catastrophiques sur les actions d'éducation artistique et culturelle menées par les établissements scolaires. Cela montre bien que réduire la politique publique d'EAC à un seul outil, qui a été recentralisé, est dangereux.

Un mot au sujet de l'enseignement supérieur artistique : madame la ministre, vous avez annoncé en mars 2024 un plan global de réforme des écoles d'art. Plus d'un an et demi plus tard, qu'en est-il devenu ? Le fonds de soutien partenarial visant à un rebasage pérenne des contributions publiques aux écoles n'a pas été mis en place ; la cartographie de l'offre de formation n'a été réalisée que dans deux régions expérimentales, et nous sommes sans nouvelle des missions confiées aux instances de contrôle pour objectiver la situation financière des écoles. Quelles sont vos intentions et vos marges de manœuvre pour réformer l'enseignement supérieur artistique public ?

Enfin, je souhaite appeler votre attention sur la mise en œuvre du plan Culture et ruralité et du fonds d'innovation territoriale. Vous l'avez mentionné, mais de nombreux retours nous montrent que, sur le terrain, alors que ces outils sont présentés comme essentiels dans l'accompagnement des territoires ruraux et périurbains dans la conduite de leurs projets culturels, les collectivités ne savent toujours pas comment accéder concrètement à ces

crédits ni selon quelles modalités ils sont déployés. Les collectivités locales et les acteurs culturels développant des projets en ruralité nous alertent sur ce point. Aussi, pouvez-vous préciser comment ces dispositifs seront effectivement mobilisables par les collectivités, et selon quel calendrier ? Quelles garanties votre ministère peut-il apporter pour que ces outils ne restent pas lettre morte, mais deviennent de véritables instruments d'équité territoriale et d'innovation culturelle dans les territoires ?

M. Cédric Vial, rapporteur pour avis des crédits de l'audiovisuel public. - Représentant 4 milliards d'euros, l'audiovisuel public est une politique importante du ministère de la culture et une ambition forte de la Nation qui, de plus, défend la francophonie et la culture française à l'étranger.

Dans le PLF 2026, sont demandés à l'audiovisuel public 71 millions d'euros d'économies, dont 65 millions à France Télévisions. Cette trajectoire est-elle appelée à se prolonger en au cours des prochaines années ? Est-ce un effort ponctuel, après les 80 millions d'euros d'économies sollicitées l'année dernière ? Comment envisager ces baisses de crédits sans redéfinir un périmètre et de nouvelles priorités pour l'audiovisuel public ?

L'État doit assigner des objectifs clairs à l'audiovisuel public. Or il donne des signaux contradictoires, notamment pour ce qui concerne France Télévisions. Après avoir acté il y a deux ans une augmentation des concours publics de plus de 10 % pour la période 2024-2028, l'État demande maintenant des économies. Dans ces conditions, sans objectifs clairs, comment mener les réformes nécessaires ?

La Cour des comptes note que ces économies rendent « inéluctables des réformes structurelles d'ampleur ». Comment comptez-vous vous assurer que ces économies répondront aux souhaits de la représentation nationale et de votre ministère ? Ces économies doivent être structurelles, mais je crains qu'elles ne se fassent au détriment de la qualité des programmes et que les rediffusions ne soient, par exemple, privilégiées.

Arte France, France Médias Monde et TV5 Monde sont toutefois relativement préservées, avec des subventions reconduites à l'identique. - ?"Cela résulte-t-il d'une volonté de préserver nos chaînes internationales ? Si c'est le cas, le ministère des affaires étrangères sera-t-il amené à contribuer davantage au financement de ces trois chaînes ? Quels sont les objectifs et les réorganisations que vous envisagez, madame la ministre, pour ces chaînes ? Où en est l'actualisation du projet de contrats d'objectifs et de moyens d'Arte ? Dans la mesure où Arte n'est pas concernée par la réforme de la gouvernance et la création d'une holding, on ne comprend pas très bien ce retard – j'ai bien conscience du contexte politique difficile. Allez-vous fixer un cap et des objectifs clairs ?

M. Michel Laugier, rapporteur pour avis des crédits de la presse. - Madame la ministre, grâce à vous, j'ai l'impression de ne pas vieillir, voire de rajeunir : les problématiques restent les mêmes d'un PLF à l'autre.

Une nouvelle fois, le PLF prévoit une diminution drastique des crédits du FSER, qui perdrait près de 16 millions d'euros. C'était 10 millions d'euros l'année précédente, mais, après nos discussions parlementaires, vous aviez décidé de rétablir ces crédits. Or les 750 radios concernées contribuent indéniablement à la préservation des liens de proximité et au pluralisme de l'information au niveau local. N'est-ce pas particulièrement dommageable pour notre démocratie, à l'approche des élections municipales, de priver ces radios d'un tel soutien ?

Après le rapport de l'inspection générale des finances (IGF) et la mission de concertation confiée à Sébastien Soriano, dont les propositions ont été reçues parfois fraîchement par les éditeurs, allons-nous enfin vers une réforme de la distribution de la presse imprimée en 2026, accompagnée d'une réforme des aides ? Le PLF pour 2026 prévoit une diminution importante des crédits du FSDP, déjà très touché en 2025 par les gels budgétaires : ne risquons-nous pas de perdre un moyen indispensable pour inciter les acteurs de cette réforme à aller de l'avant ?

Enfin, le feuilleton des droits voisins se poursuit, avec notamment la décision prise par l'Alliance de la presse d'information générale (Apig) de saisir l'autorité de la concurrence contre Meta. L'enjeu de cette affaire est considérable. Le projet de loi issu des États généraux de l'information aborde-t-il ce sujet des droits voisins ?

M. François Patriat, rapporteur pour avis du programme 334 « Livre et des industries culturelles ». – Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, je salue les avancées et les engagements que vous avez su tenir, madame la ministre.

Le CNM voit les plafonds de ses deux taxes affectées « billetterie » et « streaming » rehaussés de 8 millions d'euros au sein du PLF 2026, ce dont nous nous félicitons, même si la diminution concomitante des dotations de l'État relativise cette progression.

En octobre 2024, la Cour des comptes estimait que cet opérateur n'avait pas de stratégie claire en matière d'attribution des aides. Elle lui avait recommandé d'investir davantage dans le développement international, l'innovation et la structuration du tissu économique pour garantir la diversité de la filière et la souveraineté culturelle. Ces recommandations ont-elles été suivies d'effets, afin d'écartier les critiques et d'installer définitivement le CNM dans le paysage de l'industrie musicale française ?

La presse a récemment évoqué la volonté du Gouvernement, à l'occasion d'un contentieux au niveau européen, de promouvoir l'idée d'une nouvelle taxe sur la pratique du téléchargement hors ligne que proposent les services de streaming, au motif que cette pratique relèverait de la copie privée. En effet, toutes les plateformes ou presque permettent d'enregistrer localement des fichiers – chansons, épisodes de série, films, documentaires, etc. Certains estiment cependant que cette taxe serait redondante avec celle

qui frappe déjà les équipements à l'achat au même motif que la copie privée. Qu'en est-il de cette démarche ? A-t-elle des chances d'aboutir ?

M. Laurent Lafon, président. – Je vous lirai les questions de M. Jérémie Bacchi, rapporteur pour avis des crédits du cinéma, qui ne peut être présent.

M. Bacchi se réjouit que la ponction prévue sur la trésorerie du CNC par le PLF 2026 n'excède pas 50 millions d'euros.

En revanche, il est plus préoccupé par les attaques sur le crédit d'impôt cinéma et par les tentatives pour écrêter les taxes affectées au CNC lors de l'examen du budget en cours à l'Assemblée nationale. L'industrie du cinéma est un fleuron national, mais elle est fragile : il en veut pour preuve les effets de la baisse de fréquentation des salles depuis le début de l'année, qui met en difficulté plusieurs acteurs de la filière. Quel soutien comptez-vous apporter à celle-ci pour surmonter cette mauvaise passe ?

Par ailleurs, M. Bacchi s'inquiète des attaques récurrentes contre la chronologie des médias. Celle-ci est prise dans un véritable feu croisé en provenance de Netflix et Amazon Prime, dont les recours sont pendants devant le Conseil d'État et l'Autorité de la concurrence, qui s'est autosaisie de la question, tandis que Canal Plus a fermement conditionné ses engagements à la préservation de sa fenêtre de diffusion précoce. Pourriez-vous nous dire à quelle échéance sont attendues ces décisions juridictionnelles, et quelle sera votre stratégie pour faire face aux éventuelles remises en cause de la chronologie des médias qui pourraient en découler ?

Enfin, le Parlement européen a récemment demandé à la Commission européenne de mieux défendre la directive européenne sur les services de médias audiovisuels (SMA) face aux attaques des États-Unis. Où en sommes-nous dans le processus d'évaluation de cette directive, en cours depuis plusieurs mois, et à quelles réformes pourrait-il aboutir ?

Mme Rachida Dati, ministre. – Le budget du patrimoine a augmenté de 39 % entre 2017 et 2025. Jamais l'augmentation n'a été aussi forte en quinze ans. Le patrimoine est bien une priorité du ministère de la culture, priorité que j'ai amplifiée avec le plan Culture et ruralité, qui s'intéresse notamment au petit patrimoine des campagnes.

La baisse des crédits de paiement de 8,5 % pour le patrimoine est liée à un lissage de certains investissements ; nous avons décalé certains projets, mais aucun n'est cependant remis en cause. Les grands chantiers comme Pompidou, Fontainebleau ou Versailles et tous les chantiers liés à des situations d'urgence ne sont pas remis en cause.

Le patrimoine est donc financé, et la baisse n'est due qu'à un lissage.

Le périmètre du Centre des monuments nationaux s'élargit, car le périmètre de la préservation du patrimoine lui-même s'élargit. Il est donc essentiel que l'on pense toujours les usages dès que l'on restaure. L'usage, en

soi, propose une forme de protection. Cette nouvelle dimension est intégrée dans le PLF pour 2026.

Concernant Notre-Dame de Paris, j'avais souhaité qu'une contribution soit instaurée à hauteur de 5 euros pour les visiteurs – et non les fidèles –, contribution qui serait intégralement consacrée à la restauration du patrimoine religieux. Avec douze millions de visiteurs par an, en deux ans, nous pourrions restaurer l'ensemble du patrimoine religieux français – 4 000 édifices sont en péril.

Je souhaite développer des dispositifs de financement innovants. Je pense aux nouvelles politiques tarifaires dans les musées pour les visiteurs hors Union européenne. Nous allons aussi créer un *National Trust* à la française, qui s'agrègera au CMN et ; s'intéressera à la restauration du petit patrimoine historique privé.

Ces nouveaux dispositifs innovants contribuent aussi au budget du patrimoine.

Il ne manque pas un euro, dans les territoires, pour le patrimoine historique et religieux. Une souscription populaire a été lancée pour la sauvegarde du patrimoine religieux : le fonds dépasse les 30 millions d'euros.

Le plan Culture et ruralité compte 100 millions d'euros sanctuarisés, et 60 millions d'euros ont déjà été dépensés. Ce plan finance notamment des résidences d'artistes et des compagnies qui contribuent directement à la vitalité des territoires ; il a permis de soutenir 300 radios associatives, 250 résidences artistiques et 250 manifestations Villages en fête.

Concernant les radios associatives, l'engagement a été tenu l'année dernière, ce sera encore le cas en 2026.

La mission Soriano a été accueillie fraîchement seulement par quelques éditeurs. Majoritairement, les éditeurs y sont favorables. Il est impératif d'aller en ce sens, sinon les territoires les plus ruraux, les plus éloignés, seront pénalisés.

Si le contrat est signé, l'État est au rendez-vous. Il est prévu 5 millions d'euros par an pendant trois ans pour accompagner les imprimeries ; 4,5 millions d'euros sont prévus pour l'aide à la distribution ; concernant le FSDP, il nous faudra être à la hauteur de nos engagements, et donc prévoir des moyens complémentaires.

Tout est une question de méthode.

La réforme de l'aide à la distribution de la presse imprimée sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2026.

Sur les droits voisins, le contentieux est pendant devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Nous attendons les résultats.

Les deux taxes affectées « billetterie » et « streaming » ont vu leur plafond rehaussé de 8 millions d'euros dans le PLF 2026. J'ai obtenu cet

engagement, alors que la Cour des comptes estimait en 2024 que le CNM n'avait pas de stratégie d'investissement clair. Cet opérateur a donc mené une réforme pour garantir la diversité de la filière, conformément aux recommandations de la Cour des comptes. Un nouveau règlement des aides a été publié en 2025, avec des critères clairs et objectifs en matière de transition écologique, d'égalité et d'inclusion. Le bilan sera présenté dès 2026.

Les évolutions juridiques sur les droits voisins sont incluses dans le texte issu des EGI, texte que nous avons transmis au Conseil d'État. Il sera présenté très prochainement en conseil des ministres.

J'ai combattu lors du dernier budget pour ne pas remettre en cause les crédits d'impôt destinés au cinéma et à l'audiovisuel, qui sont un facteur d'attractivité, de croissance, d'inclusion et d'emploi des jeunes. Nous sommes les premiers au monde dans certains secteurs, notamment le *gaming*.

Concernant la chronologie des médias, Canal Plus a posé des conditions. Nous prenons le problème à bras le corps.

J'en viens au pass Culture. Je ne connais pas d'étude qui démontre une baisse de satisfaction. Les jeunes sont plutôt en demande. Je constate que certains, qui ne voulaient pas de la part individuelle du pass Culture, me la réclament désormais à cor et à cri – j'en suis ravie ! Nos objectifs se rejoignent : réduction des inégalités, éviter la reproduction sociale, mieux cibler l'aide. Oui, des crédits baissent, mais je préfère que les crédits servent à ceux qui en ont vraiment besoin. L'articulation entre part individuelle et part collective est essentielle. Les enfants qui bénéficient de la part collective n'ont très souvent jamais mis les pieds dans un équipement culturel. Peut-être qu'aller au musée ou au théâtre est une évidence pour certains d'entre vous, mais ce n'est pas le cas pour tous. J'ai moi-même accompagné un groupe de jeunes à la Comédie française avec un pass Culture individuel : ils avaient même du mal à entrer dans la salle ! Les acteurs de l'éducation populaire – dont vous ne m'avez jamais parlé –, je les ai intégrés dans le programme. La médiation est très importante. J'ai aussi financé des maisons des jeunes et de la culture (MJC), notamment à Paris – je pense à une MJC du XX^e arrondissement qui était en péril.

Sur le pass Culture, nous sommes à la hauteur de nos ambitions et de nos engagements. Désormais, le pass Culture est géolocalisé. Le comité stratégique de la SAS Pass Culture – c'était devenu un petit club – a été revu : il inclut désormais des responsables de lycées professionnels et de centres de loisirs, des acteurs de l'éducation populaire, des personnes qui connaissent bien les difficultés d'accès à la culture. Les enfants en situation de handicap et les boursiers bénéficient d'un bonus.

Mesdames, messieurs les sénateurs, merci de votre soutien !

Mme Karine Daniel, rapporteure pour avis. – Je précise, madame la ministre, que je suis intervenue comme rapporteure, et non comme représentante d'un groupe politique. J'espère que cela est bien clair.

Mme Rachida Dati, ministre. – Merci pour cette précision. Concernant le pass Culture, nous avons un objectif commun : réduire les inégalités.

J'ai maintenu le Fonpeps, alors qu'il devait être remis intégralement en cause. J'avais pris cet engagement devant les organisations syndicales, car le maintien de l'emploi pérenne dans le spectacle vivant est essentiel.

L'État est au rendez-vous, et les baisses sont le fait des collectivités locales qui se désengagent. L'État n'est pas là pour tout compenser ; à chacun ses responsabilités. D'ailleurs, je souhaite rendre un hommage particulier à François Sauvadet, car les départements sont les premiers investisseurs dans la culture. Nous avons signé des conventions-cadres avec toutes les collectivités qui ont décidé de maintenir leur investissement dans la culture. Nous avons maintenu les aides – j'avais pris cet engagement. Tous les crédits de 2025 seront engagés.

Monsieur Vial, chacun prend sa part de responsabilité. L'effort budgétaire sur l'audiovisuel public sera progressif et étalé dans le temps. Il faudrait en fait 140 millions d'euros d'économies pour que France Télévisions revienne à l'équilibre. La Cour des comptes le disait dès 2016, et à nouveau en 2025 : France Télévisions a besoin de réformes structurelles – tel est l'enjeu de la proposition de loi Lafon relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle. France 3 et France Bleu doivent coopérer, le cadre social doit être rénové, et la transformation numérique reste indispensable.

Le risque de la baisse des dotations, à court terme, est que les économies ne soient pas faites au bon endroit – telle est la crainte des organisations syndicales. Il faudra être vigilant sur les programmes, qui restent le cœur de métier. Beaucoup de professionnels de l'audiovisuel public ont besoin de sens : beaucoup sont découragés, mais ils comprennent qu'il faut réformer. Les priorités sont notamment le numérique – il faut s'adapter aux nouveaux usages – et la proximité – la jeunesse est très déconnectée de l'audiovisuel public. L'audiovisuel public doit retrouver toute sa place dans le champ démocratique. Je suis pour un État fort et un audiovisuel public qui reste public. C'est le sens de cette réforme.

Arte et France Médias Monde sont épargnées. Arte relève d'un traité franco-allemand. Le chancelier allemand est très favorable à l'eurocéanisation d'Arte, pour qu'elle devienne la plateforme audiovisuelle européenne ; les crédits doivent augmenter ; tel est le sens du conseil européen du 28 novembre prochain. L'audiovisuel public européen doit être maintenu, la qualité d'Arte est reconnue. Voilà qui permet de faire face à l'administration Trump. France Médias Monde a noué un partenariat avec Deutsche Welle, beaucoup de fréquences ont été libérées en Afrique : il y a une place à prendre, pour lutter contre les ingérences étrangères et la désinformation. Voilà pourquoi ces chaînes sont préservées. Il s'agit de raisons politiques majeures ;

l'enjeu démocratique est très important compte tenu de la politique américaine.

Non, le programme Mieux produire, mieux diffuser ne connaît pas de baisse de crédits : nous passons de 9 à 15 millions d'euros de 2025 à 2026. J'ai constaté que le spectacle vivant n'avait pas de modèle particulier. Il faut avant tout lutter contre les atteintes à la liberté de création et de programmation. C'est le problème majeur que connaît le secteur. Pour le spectacle vivant, pas un euro ne manque, notamment dans les territoires. Le spectacle vivant est une valeur française. Et n'oublions pas la diffusion, qui permet un accès plus large aux spectacles, ce qui consolide aussi la création.

Dans les territoires, le spectacle vivant connaît très peu de collaborations public-privé. Or ces coopérations, comme celle que j'ai signée entre le pôle Pixel et le théâtre national populaire de Villeurbanne, permettent de mixer les formes d'art, de faire plus de diffusion et de ne pas diminuer les crédits.

Mme Agnès Evren. – Depuis le vol au Louvre, drame national qui nous obsède tous, nous nous demandons comment le plus grand musée du monde a pu être si vulnérable. Je salue, madame la ministre, votre demande immédiate d'une enquête administrative – il n'y en avait pas eu pour l'incendie de Notre-Dame de Paris.

Une délégation de notre commission a visité les installations de sécurité du Louvre. Elles sont complètement obsolètes et vétustes. Le poste de sécurité central est totalement sous-dimensionné. J'en étais stupéfaite. La présidente du Louvre avait dès sa prise de fonctions, ainsi que par une note confidentielle du 13 février 2025 adressée au Président de la République, alerté sur les avaries récurrentes au sein du musée. Lors de son audition, elle a présenté une triple faille : la protection périphérique, qui souffre d'une quasi-absence de vidéosurveillance extérieure ; des infrastructures vieillissantes, qui empêchent d'installer des équipements modernes ; la lenteur des marchés publics.

Fallait-il un tel drame pour déclencher un vaste plan de sécurisation du Louvre et de tous les musées de France ? Comment les crédits seront-ils abondés et répartis ?

Se pose aussi la question fondamentale de la responsabilité. On ne peut pas dire aux Français qu'il n'y a aucune responsabilité. L'enquête administrative permettra-t-elle d'établir clairement la chaîne de responsabilité ?

Une partie des collections de bijoux du Louvre a été transférée vendredi dans la principale chambre forte de la Banque de France, et des directives de mise à l'abri vont être envoyées par votre ministère à tous les musées de France. Si nous commençons à mettre notre patrimoine sous clef, que restera-t-il à voir ? Devrons-nous n'exposer que des copies ?

En matière de vidéosurveillance, comment se répartissent les compétences et les responsabilités entre la Ville de Paris et la préfecture de police ? Chacun se renvoie la balle. La Ville de Paris décide du nombre de caméras, et la préfecture propose les implantations. Pourtant, toutes les façades ne sont pas couvertes. Le balcon concerné de la galerie d'Apollon n'était pas couvert par la vidéosurveillance. Comment expliquer de tels angles morts ?

Pour ce qui concerne le CNL, dans un contexte de décrochage en matière de lecture, quels moyens comptez-vous accorder au livre et à la lecture ? Pour la deuxième année, le CNL connaît une baisse préoccupante de sa subvention pour charges de service public (SCSP). Qu'en est-il du soutien aux auteurs et à la création ?

M. Adel Ziane. – Vous parlez de lissage pour les crédits du patrimoine, qui baissent de plus de 8 %. L'année dernière, vous aviez consenti une hausse de 58 millions d'euros pour la restauration du patrimoine en région ; cette année, c'est deux fois cette somme qui disparaît. Les investissements décalés dans le temps ne verront sans doute pas le jour. Les crédits de l'action « Monuments historiques et patrimoine monumental » chutent de plus de 20 %, les ramenant à une enveloppe à peine supérieure à celle de 2022. Cette baisse des moyens va creuser les inégalités territoriales. Les collectivités territoriales diffèrent leurs projets de restauration. Les conséquences peuvent être très graves, alors que 4 000 édifices sont dans un état préoccupant. Comment justifier cette baisse des crédits ?

La stagnation des crédits de l'action « Patrimoine des musées de France » implique que les musées se tournent vers l'autofinancement. Cependant, ce modèle, qui crée une concurrence entre établissements, n'est pas viable pour tous les musées. Les crédits du Louvre baissent de 5 millions d'euros, alors qu'ils sont indispensables pour assurer la protection des collections et des visiteurs. Comment éviter que la dépendance accrue à l'autofinancement ne conduise à creuser davantage les inégalités ?

Le vol au Louvre ne doit pas faire perdre de vue les besoins de tous les musées nationaux. De nombreux vols ne font pas la une des médias. La sécurité y est insuffisante. Les musées territoriaux sont aussi en première ligne. Comment les villes, départements et régions pourront-ils assumer ce lissage si ils doivent réaliser des investissements ? Les politiques culturelles locales seront à nouveau des variables d'ajustement. L'inquiétude est grande.

L'audit global sur la sécurité des musées nationaux concernera-t-il tout le territoire national ? Quelles mesures concrètes l'État prévoit-il pour soutenir les territoires désireux de développer leur offre culturelle ?

Mme Sonia de La Provôté. – Les festivals sont menacés par un effet ciseau ; leur modèle économique doit être repensé. Les coûts artistiques, techniques et organisationnels explosent. Où en est la feuille de route issue des concertations avec les représentants de la filière ? Qu'en est-il du fonds

destiné aux festivals et du plan Culture et ruralité ? Comment comptez-vous rationaliser l'utilisation des fonds ?

Le décret « Son » a des conséquences budgétaires sur les festivals. Vous avez annoncé un groupe de travail, qui devrait faire des propositions de simplification pour le 31 octobre. Où en sommes-nous ?

J'en viens à la création. Le plan Culture et ruralité ne peut suffire à lui seul pour que l'on accède à la création dans tous les territoires. La politique de la culture est mise à mal au regard des exigences d'équité. Les crédits déconcentrés des Drac diminuent. Les collectivités voient leur budget de création s'amenuiser. Depuis le covid, la Madeleine l'emporte sur Proust.

Allez-vous produire une feuille de route indiquant clairement comment le ministère va accompagner l'accès à la culture pour tous dans les territoires ?

Ensuite, le ministère va-t-il accélérer la mise en œuvre du plan de sécurisation des musées, avec des financements *ad hoc* ?

Je souligne une autre difficulté : l'accompagnement du patrimoine non inscrit ou non classé. Nous vous alertons sur la situation des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), qui œuvrent justement pour ce type de patrimoine, palliant les carences d'accompagnement de l'État. La réforme de la part départementale de la taxe d'aménagement fragilise le financement de cette ingénierie essentielle à la préservation du patrimoine vernaculaire.

Mme Laure Darcos. – Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », qui a trait au développement de la culture et à l'EAC, a connu une baisse de crédits assez importante en 2025. La stabilisation annoncée du budget pour l'année 2026 aura-t-elle bien lieu, madame la ministre ?

Concernant le pass Culture, notre commission n'est pas unanime sur le sort qu'il convient de réservier à la part mutualisée et à la part individuelle. Puisque nous devons faire des économies, je milite pour la suppression complète de la part individuelle et suggère de mettre l'accent sur le collège. En effet, les jeunes de 18 ans sont moins susceptibles de changer leur mode de consommation culturelle que les plus jeunes.

Pour rappel, l'arrêt d'un certain nombre de spectacles et de projets l'année dernière a été épouvantable. L'évolution que je propose est probablement le seul moyen d'aider les jeunes et leurs professeurs, qui ne sont parfois pas capés en matière de formation artistique et culturelle.

Par ailleurs, dans ma circonscription, les compagnies La Lisière et La Constellation vont recevoir le label « arts de la rue ». Cette procédure de labellisation, soit la deuxième engagée en Île-de-France, est très importante, y compris en milieu rural, car elle permet à nos concitoyens d'assister à des spectacles de rue, notamment à Cheptainville.

Il se trouve que la Drac a retiré 20 000 euros de subventions aux compagnies précitées, sur une enveloppe totale de 70 000 euros ; les 50 000 euros restants sont fléchés sur les arts plastiques. En conséquence, de nombreux projets de lecture à voix haute, en particulier à Grigny, ont disparu. Cela me semble contradictoire avec les États généraux de la lecture pour la jeunesse, dont nous attendons avec impatience les conclusions. J'espère d'ailleurs que l'éducation nationale et le service du livre et de la lecture du ministère de la culture y ont été associés.

Enfin, je veux dire quelques mots d'Amazon, mon meilleur ennemi. En effet, l'entreprise contourne systématiquement les frais de port minimum instaurés par la loi du 30 décembre 2021, dont j'étais l'auteure, et essaye de faire de ses *lockers* des magasins de vente au détail. En outre, Amazon est revenu sur la loi du 8 juillet 2014 en proposant une remise de 5 % sur le prix des ouvrages. J'aimerais que le ministère de la culture se saisisse de ce problème, que tout le monde dénonce dans le secteur du livre. N'attendons pas qu'une décision européenne soit prise pour agir en ce domaine !

Du reste, je vous remercie, madame la ministre, pour les propos que vous avez tenus sur les crédits d'impôt dans le secteur du cinéma, dont certains seront renouvelables en 2026. Je pense qu'il est primordial de les maintenir, y compris ceux qui s'appliquent aux tournages de films étrangers en France.

Mme Monique de Marco. – Une multitude de rapports et d'études ont démontré que le ministère de la culture dépense environ 200 euros pour un habitant d'Île-de-France, alors qu'il en dépense seulement 27 pour un habitant du Doubs. L'inégalité territoriale pour l'accès aux services et aux établissements culturels persiste. Les collectivités, qui dépendent de plus en plus de ressources nationales contraintes, n'ont pas les moyens de compenser de manière acceptable cette situation déséquilibrée.

C'est sans doute l'un des éléments qui a motivé le Gouvernement à lancer une concertation en 2024, avant l'annonce du plan Culture et ruralité, la même année. Ce plan, malgré un montant de crédits minimaliste, a le mérite d'essayer de pallier ce déficit de financement culturel dans les territoires ruraux. Or il paraît déjà menacé par le projet de budget que vous avez présenté aujourd'hui, madame la ministre.

Vous avez dit vouloir accroître le soutien aux radios associatives rurales et d'outre-mer ; nous en prenons acte. Dans cette perspective, vous comptez sur le Sénat, comme l'an dernier, pour maintenir le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale.

J'en viens à la question du patrimoine. Comment peut-on affirmer que les monuments historiques sont des animateurs culturels du territoire, tout en baissant de 40 % les subventions d'investissement accordées aux collectivités et aux particuliers propriétaires de tels biens et en réduisant de 20 millions à 10 millions d'euros le fonds incitatif et partenarial ?

Par ailleurs, comptez-vous assurer la création de cinquante scènes culturelles de proximité soutenues par les MJC et les autres acteurs de l'éducation populaire, alors que le projet de loi de finances pour 2026 prévoit de réduire leurs crédits de 15 % ?

Quelques mots du Palais de la découverte. Cet établissement, véritable pilier de la transmission de la culture scientifique, est fermé depuis quatre ans et n'est toujours pas assuré de rouvrir, malgré une fréquentation habituellement très importante. Pouvez-vous vous engager sur un calendrier de réouverture, madame la ministre ? En outre, comment expliquez-vous la perte d'espaces de cet établissement au profit du Grand Palais ? Soutenez-vous la réorientation d'un lieu de sciences en espace privatisé ?

Enfin, vous avez dit que les musées de France allaient devoir s'adapter à une nouvelle forme de criminalité, mais qu'allez-vous exactement entreprendre en ce sens ?

M. Aymeric Durox. - Aujourd'hui, le budget du patrimoine est en forte baisse. Cette évolution est scandaleuse, ce pour trois raisons. Premièrement, ici même, lors de votre audition du 5 novembre 2024, vous aviez déclaré l'urgence patrimoniale et affirmé que le patrimoine était la grande priorité du Gouvernement. Vous aviez également rappelé que la France comptait 45 000 monuments historiques, dont 20 % en mauvais état et 5 % en péril, soit plus de 2 000 monuments exposés à un risque de disparition imminente. Malheureusement, l'année écoulée a prouvé que les promesses n'engageaient que ceux qui y croyaient, contrairement à ce que vous avez affirmé dans votre propos liminaire.

Les États généraux du patrimoine religieux (EGPR) ont signalé en 2024 la fermeture d'au moins 1 600 édifices en raison de leur vétusté ; certains menacent même de s'effondrer. Dans mon département, la Seine-et-Marne, je pourrais longuement vous parler des églises classées ou inscrites au patrimoine, comme celles de Lorrez-le-Bocage, de Soignolles-en-Brie, de Saint-Pathus ou de Valjouan, qui attendent vainement des aides depuis des années.

Après la perte de services et de commerçants, ces églises croulantes, interdites au public, donnent la douloureuse impression de villages en train de mourir, eux qui s'étaient justement construits depuis des siècles autour de leurs clochers, recouvrant notre pays d'un « blanc manteau », comme l'écrivait Raoul Glaber.

On peut aussi donner l'exemple du château de Chambord, contraint de faire une quête pour sauver son aile François I^e. Comment imaginer qu'une chose pareille se produise dans la septième puissance économique du monde ?

Deuxièmement, cette baisse des crédits du patrimoine est une hérésie financière puisque, selon les chiffres de 2019 publiés par votre ministère, le patrimoine bâti crée plus de 500 000 emplois directs et indirects et plus de 21 milliards de recettes directes et indirectes, le tout pour seulement 1 milliard

d'euros d'investissements. C'est un rendement exceptionnel qu'il paraît plus logique de subventionner que de réduire. Vous l'avez vous-même reconnu, madame la ministre, mais sans aucune concrétisation.

Troisièmement, l'actualité, marquée par le casse du Louvre, nous rappelle que notre pays fait face à un grand nombre d'attaques de musées. Ces derniers apparaissent comme des proies faciles pour des malfaiteurs en quête de butins importants, pour des risques limités. En septembre 2025, des échantillons d'or d'une valeur estimée à environ 1,5 million d'euros ont été volés au Muséum national d'histoire naturelle. En septembre dernier, trois objets en porcelaine, trésors nationaux d'une valeur estimée à 6,5 millions d'euros, ont été dérobés au Musée national Adrien Dubouché de Limoges. En outre, d'après le ministère de l'intérieur, les vols dans les églises ont bondi de 30 % en trois ans.

Bref, on constate cruellement que le patrimoine de notre pays, si riche et convoité, est en danger. Alors qu'il faudrait prévoir un grand plan de sécurisation pour le préserver, vous prévoyez une baisse de crédits, madame la ministre !

Ma question est donc simple : qu'avez-vous fait depuis deux ans et que comptez-vous faire concrètement pour protéger notre patrimoine, qui subit une double attaque, à savoir l'usure du temps et la cupidité des hommes ?

Mme Annick Billon. – Je cantonnerai mes questions aux métiers d'arts, étant membre du groupe d'études qui leur est consacré.

En 2024, 3 374 entreprises ont bénéficié du crédit d'impôt en faveur des métiers d'art. La loi du 29 décembre 2023 a 'prorogé ce dispositif jusqu'à la fin du mois de décembre 2026.

Concernant la stratégie nationale en faveur des métiers d'art, lancée en 2023 pour structurer le secteur - qui comprend 281 métiers et 60 000 entreprises, dont certaines sont très petites -, la dotation de 340 millions d'euros annoncée sur trois ans ne semble pas avoir été reconduite. Quelle partie de cette somme a été réellement engagée à ce jour ?

J'en viens à la formation et à la transmission. Sur les 280 métiers d'art, seule une petite cinquantaine dispose d'une formation initiale. Le Gouvernement entend-il relancer l'offre de formation et garantir la pérennité de ces métiers qui risquent de disparaître ?

En 2025, pour la première fois de son histoire, l'Institut pour les savoir-faire français « »n'a pas été doté d'un budget pour organiser les journées européennes des métiers d'art (Jema). Ces dernières, auxquelles vingt-cinq autres pays participent, représentent tout de même 1,7 million de visites et 511 événements. Ainsi, comment garantir la pérennité de cet événement, qui sert de vitrine aux savoir-faire français ?

Du reste, je me réjouis que les crédits du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale, en chute de 44 %, puissent être rétablis, dès lors que le Gouvernement soutiendra les amendements qui seront déposés en ce sens.

Mme Marie-Jeanne Bellamy. – Ma question concerne la culture en milieu rural. Lancé en 2024, le plan Culture et ruralité a pour objectif de renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux. Il est structuré autour de trois axes : faciliter l'embauche d'artistes de manière occasionnelle ; aider les festivals à déployer une action territoriale structurante en ruralité ; renforcer l'accès direct à l'art contemporain.

Ce plan sera-t-il également l'occasion de promouvoir la culture dans les activités périscolaires, de manière mieux ciblée que le fonds de soutien aux temps d'activités périscolaires, supprimé en 2025 ?

Mme Colombe Brossel. – Comme bon nombre d'acteurs du monde de la culture, de syndicats, d'organisations professionnelles, d'institutions culturelles et d'artistes, nous dénonçons la baisse des crédits de la mission « Culture », qui est bien réelle – les chiffres sont têtus, madame la ministre.

Surtout, et de façon plus grave, le ciblage de ces coupes n'a rien d'anodin. Ainsi, les crédits du programme 131 « Crédit à la culture » reculent de 3 %. Ce sont bien les acteurs du spectacle vivant – festivals, compagnies et les lieux labellisés – qui en feront les frais sur tout le territoire.

Sur le terrain, les crédits déconcentrés en Drac diminuent de 3,76 %. Les crédits du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » sont, eux, en baisse de 15 %.

Les actions relevant de l'EAC, hors pass Culture, c'est-à-dire les veilles artistiques et les projets sur temps scolaire ou hors temps scolaire endurent une diminution de crédits de 17 %.

Enfin, le budget de la participation à la vie culturelle, qui concerne les quartiers populaires, les secteurs de la justice et de la santé, s'effondre de 44 % ! La lecture et l'édition subissent la même logique. Ainsi, la subvention accordée au CNL, qui joue pourtant un rôle majeur en matière de médiation culturelle et de soutien aux auteurs, ne sera plus que de 22,4 millions d'euros, soit une baisse de 22 % en deux ans.

Comment faire bien, et même faire mieux, avec des crédits objectivement en baisse ? En l'état, cet objectif ne nous semble pas atteignable. Notre groupe restera mobilisé pour que les crédits précédemment listés soient rétablis, afin que nous puissions mener une véritable politique culturelle dans notre pays.

Cette baisse des crédits s'inscrit dans une logique d'affaiblissement du service public de la culture pour laisser la place au mécénat privé, au détriment de la diversité culturelle et de son accessibilité pour tous. Le mécénat a sa place, mais il ne saurait se substituer au désengagement du

financement public. Certains décrédibilisent l'action publique en dénonçant sa supposée inefficacité, mais c'est la réduction de ses ressources qui l'empêche d'agir.

C'est la même logique qui est à l'œuvre pour l'audiovisuel public. Après la suppression de la contribution à l'audiovisuel public en 2022, l'État poursuit son désengagement. Le budget pour 2026 prévoit une baisse de crédits de 71 millions d'euros, dont 65 millions pour le seul groupe France Télévisions. D'aucuns s'appuient sur la situation financière alarmante du groupe pour justifier le projet de reprise en main à la fois financière et politique de l'audiovisuel public, ce que nous n'avons cessé de dénoncer. Cette logique n'est pas la nôtre, madame la ministre, et nous la combattrons dans l'hémicycle !

M. Pierre-Antoine Levi. – Le programme 334 « Livre et industries culturelles » présente une trajectoire budgétaire inquiétante pour l'année 2026. En effet, les autorisations d'engagement s'établissent à 360 millions d'euros – soit plus 0,50 % par rapport à 2025 –, mais les crédits de paiement chutent à 343 millions d'euros. Cet écart de 16,6 millions d'euros entre AE et CP crée un effet entonnoir préoccupant. En clair, l'État autorise juridiquement des engagements pluriannuels qu'il ne pourra pas honorer dans les délais, car l'enveloppe de paiements effectifs sera insuffisante.

Si l'action n° 01 « Livre et lecture » progresse en à 338 millions d'euros en AE, la sous-action « Industries culturelles » accuse une baisse de 29 % en AE. Concrètement, l'effet entonnoir que j'évoquais à l'instant crée une asphyxie de trésorerie pour les acteurs de terrain : je pense au CNL ou aux bibliothèques départementales et de proximité, en particulier dans les zones rurales et ultramarines, ainsi qu'aux petites librairies indépendantes, aux auteurs et aux traducteurs. Et que dire des dispositifs d'accessibilité pour les livres adaptés aux personnes en situation de handicap !

Comment comptez-vous éviter cet effet entonnoir, madame la ministre ? Quelle garantie apportez-vous sur le calendrier effectif des décaissements, des crédits de paiement et sur la priorisation des bénéficiaires, pour éviter que les projets engagés ne restent impayés ? Quelle articulation établissez-vous entre les crédits du programme 334 et les financements de France 2030, afin que les crédits extrabudgétaires ne se substituent pas aux politiques publiques pérennes du livre et de la lecture ? Comment garantissez-vous la lisibilité et la sécurité juridique pour les acteurs ? Enfin, face à cette compression des crédits de paiement, quelles mesures concrètes prendrez-vous pour sécuriser le financement non seulement des bibliothèques dans les territoires ruraux et ultramarins, mais aussi des dispositifs de découvervabilité numérique et de la chaîne des professionnels du livre, à savoir les traducteurs, les auteurs et les librairies indépendantes ?

Mme Paulette Matray. – Alors que nous observons une concentration croissante des médias privés entre les mains de quelques grands groupes,

l'audiovisuel public reste l'un des derniers garants d'une information pluraliste et indépendante - je pense que nous sommes d'accord sur ce point, madame la ministre. Or les crédits pour les avances à l'audiovisuel public sont en baisse de près de 2 % après plusieurs années d'érosion et, surtout, depuis la suppression de la redevance audiovisuelle au profit d'un financement par une part de TVA, désormais révisable chaque année de façon arbitraire.

Dans ce contexte de dépendance accrue au budget de l'État et de fragilisation financière du service public, comment le Gouvernement entend-il préserver l'indépendance éditoriale et la diversité de l'information ?

Face à des conglomérats médiatiques de plus en plus puissants, envisagez-vous de soutenir la proposition sénatoriale de création d'une contribution modernisée, progressive et affectée, qui garantirait un financement pérenne de l'audiovisuel public et assurerait une réelle protection contre la concentration et l'homogénéisation de l'information ?

M. Max Brisson. – Madame la ministre, je voudrais vous raconter la vie d'un sénateur d'une province lointaine qui a le bonheur de compter deux langues régionales. Depuis dix jours, comme l'année dernière, nos boîtes mail sont submergées de messages annonçant une baisse historique de 44 % des crédits alloués au fonds de soutien à l'expression radiophonique locale et, par là même, une remise en cause de 3 000 emplois, une mise en péril des investissements, la non-tenue d'un engagement européen et, *last but not least*, un affaiblissement durable du service public radiophonique en langue régionale.

Or vous nous dites que vous rétablirez ces crédits au même niveau qu'en 2025. Cela nous réjouit, mais à quoi sert ce va-et-vient, sinon à créer de l'inquiétude pour l'ensemble des mouvements associatifs, qui accomplissent leur mission dans un contexte déjà difficile ? Les sénateurs, eux, sont contraints de répondre à de multiples sollicitations. Finalement, vous promettez que tout sera renouvelé l'an prochain : merci de nous permettre de rester jeunes, madame la ministre !

Mme Rachida Dati, ministre. – Monsieur Brisson, j'ai seulement dit que je m'engageais à rétablir ces crédits au niveau de l'an dernier ; j'avais d'ailleurs obtenu gain de cause après d'âpres négociations avec le ministre du budget. Le Parlement ne s'est pas encore prononcé et ce sera à lui seul de décider si ce budget doit être maintenu. Or les parlementaires ne sont pas d'accord entre eux sur le financement des radios associatives. Bref, il n'y a pas de jeu de dupes, monsieur le sénateur : j'ai d'autres choses à faire, y compris répondre à des courriers, comme vous le faites.

Vous avez raison, madame Evren, concernant le vol survenu au Louvre, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de manquements ; les Français ne le comprendraient pas. Avant la question d'actualité au Gouvernement que vous m'avez posée mercredi dernier, vous m'aviez fait part d'un certain nombre de propositions, comme la disposition de caméras périphériques.

Sachez que je les intégrerai aux mesures qui seront annoncées dès réception du rapport d'inspection.

Du reste, je prendrai mes responsabilités pour constater les manquements et les défaillances que l'enquête administrative établira. J'ai toujours combattu l'arbitraire et je ne l'appliquerai pas à d'autres. J'attends donc de disposer d'éléments objectifs pour pouvoir prendre une décision. L'affaire est trop grave pour faire n'importe quoi, dans la précipitation, et ne pas analyser les éléments qu'on me transmet.

Je vous remercie d'avoir accompagné le président Lafon au Louvre, pour constater par vous-même l'obsolescence du matériel de sécurité.

Vous avez rappelé l'interpellation de la présidente du Louvre, lorsque j'ai été nommée ministre de la culture, ainsi que le discours du Président de la République. Notez que, dans le cadre du plan « Louvre - Nouvelle Renaissance », le schéma directeur de sécurité, d'un montant de 450 millions d'euros, comporte un volet de modernisation de la sécurité et de la sûreté. Nous veillerons à accélérer la mise en œuvre des mesures prévues, en plus des dispositifs en cours de déploiement.

Le Louvre est soumis à un certain nombre de contraintes. Premièrement, il s'agit d'un bâtiment patrimonial, contrairement à la Fondation Vuitton ou à la Fondation Cartier, qui sont des constructions modernes facilement adaptables aux nouvelles technologies de sécurité. Il n'empêche que le Louvre devra, lui aussi, intégrer les nouvelles menaces liées à l'intrusion et aux vols.

Deuxième contrainte : les règles de passation de marchés publics. Nous ferons en sorte d'accélérer les choses, mais nous devons attendre les conclusions du rapport qui me sera remis.

J'en viens à la lecture et aux mesures qui y sont consacrées dans le projet de loi de finances pour 2026. Il est vrai que les crédits du programme 334 sont en légère baisse. En réalité, 82 % de l'ensemble des crédits ont été consommés par les trois opérateurs du programme, soit la BNF, la BPI et le CNL. Cette enveloppe finance également la Maison du dessin de presse, dont j'ai soutenu l'installation dans le 6^e arrondissement de Paris, en tant qu'élue de la capitale.

Dans ce contexte contraint, Élisabeth Borne et moi-même avions lancé les États généraux de la lecture pour la jeunesse, qui nous permettront d'identifier non seulement les leviers d'action, mais aussi les doublons. Le ministère de la culture est un petit ministère qui fonctionne avec beaucoup d'opérateurs. Ainsi, les Drac, qui sont le prolongement du ministère, peuvent être redondantes avec une direction générale ou un opérateur. Il faut donc rationaliser cette organisation, ce qui suppose de recentraliser ou, à l'inverse, de déconcentrer des crédits.

Toujours en matière de lecture, nous avons mis en œuvre la carte de bibliothèque, remise aux parents lorsqu'ils déclarent la naissance de leur enfant, et nous avons récemment créé le prix du livre pour les bébés.

Cela pourrait surprendre, mais, comme je l'avais dit lors d'une séance de questions au Gouvernement, l'accès à la lecture doit aussi concerter les gens qui ne savent pas lire. En effet, écouter les lectures permet d'intégrer la langue et constitue un moyen d'accéder à la culture.

À cet égard, les « quarts d'heure de lecture », soutenus par les parlementaires, ne sont pas de simples gadgets, comme j'ai parfois pu l'entendre. Ils rencontrent même un véritable succès, notamment parce qu'ils permettent à des individus qui ne savent pas lire de participer à des séances de lecture.

J'insiste, les personnes qui n'ont absolument aucun contact avec la lecture demeurent dans l'angle mort de nos politiques. Voilà pourquoi nous devons aller les chercher en utilisant tout type de dispositif.

Les crédits alloués au CNL sont en baisse, bien que celle-ci soit très contenue. Reste que nous maintiendrons les dispositifs ciblés sur ceux qui ont besoin d'accéder à la lecture. Dans cette perspective, nous travaillons main dans la main avec le ministre de l'éducation nationale, qui a lui-même relevé cette carence en matière de lecture et les dégâts causés par les écrans. En effet, certains préfèrent l'écran par facilité, quand d'autres n'ont pour seule culture que l'écran, sans jamais avoir accès aux livres.

Du reste, le CNL permet de favoriser la diversité de la création, qui fait aussi la spécificité de notre pays.

J'en viens aux édifices religieux. Une souscription pour la protection et la préservation du patrimoine religieux a été confiée à la Fondation du patrimoine, ce qui a permis de collecter 25 millions d'euros - j'évoquais tout à l'heure un ordre de grandeur de 30 millions et je suis ici plus exacte. En outre, le 4 juillet dernier, j'ai signé une convention avec la Fondation pour la sauvegarde de l'art français concernant les édifices religieux. Enfin, nous avons fléché des crédits du plan Culture et ruralité sur la protection du patrimoine religieux.

Le budget alloué au patrimoine a augmenté de 39 % entre 2017 et aujourd'hui. On ne peut donc pas dire qu'il soit totalement à l'abandon ou laissé pour compte. Toutefois, je reconnais qu'on ne s'en est pas préoccupé pendant de trop longues années.

Monsieur Ziane, il n'est pas vrai que nous abandonnons des projets. Le lissage de crédits implique seulement un décalage, puisqu'on étale dans le temps la soutenabilité financière des projets.

La France est éminemment patrimoniale ; c'est ce qui fait la force et la chance de notre pays. La moindre église, la moindre cathédrale - j'ai d'ailleurs

assisté à la réouverture de celle de Nantes – le moindre monument, le moindre château nécessite des millions d'euros de rénovation et d'entretien.

Ce n'est pas sans raison si le schéma directeur de sécurité du Louvre s'élève à 450 millions d'euros : les rénovations étant souvent trop chères, on les reporte. Sur cette enveloppe, 160 millions sont alloués à la sécurité au sens large et la moitié est uniquement consacrée à une remise aux normes. Retrouver un schéma électrique qui ne figure pas sur les plans nécessite parfois de démolir un mur. Les chantiers dont nous parlons sont colossaux.

"En réalité, nous n'en ferons jamais assez en matière patrimoniale, tant les contraintes de restauration sont lourdes et les bâtiments difficiles à réparer.

Il importe avant tout de ne pas se désengager. Voilà pourquoi je préfère lisser les crédits. Vous évoquez également les crédits de paiement. Vous remarquerez que nous avons obtenu des dégels indispensables pour un certain nombre de missions.

Concernant les festivals, nous avons révisé tous les critères d'aides et de subventions, qui manquaient de lisibilité : à quelques kilomètres près, les critères d'attribution n'étaient pas forcément les mêmes. En renforçant la lisibilité des critères, on améliore aussi la réactivité. Par ailleurs, nous avons demandé des cahiers des charges plus précis, car nous décidons du renouvellement des subventions des associations sans même en connaître le bilan d'activité.

Nous prendrons une décision sur le décret « Son » d'ici au 31 octobre. Je rappelle qu'il fait actuellement l'objet d'un groupe de travail associant les ministères de la santé, de l'environnement et de la culture, qui ont parfois des intérêts contradictoires.

Les critères concernant les ensembles démontables seront également plus précis, pour assurer davantage de lisibilité, conformément aux demandes qui ont été exprimées.

Le fonds de sûreté que nous mettrons en place à la suite du casse du Louvre sera réparti entre l'échelon central – les grands opérateurs nationaux seront donc associés – et les Drac. Il permettra, avant d'engager des travaux, de mener des audits de sécurité et de recevoir un certain nombre de préconisations. Il servira, bien évidemment, à financer diverses mesures.

Pour l'heure, je ne veux pas trop brider les choses, afin que nous puissions voir tout ce qui peut être demandé. En cela, nous serons aidés par l'instruction que j'ai cosignée avec le ministère de l'Intérieur, par laquelle nous demandons à être rapprochés des Drac et des préfets afin d'obtenir le recensement de tous les musées ou équipements culturels sensibles. En l'occurrence, ils peuvent être sensibles en raison de la valeur des objets d'art exposés ou de l'équipement de sécurité -de l'établissement.

Madame Billon, les journées européennes des métiers d'art sont organisées par l'Institut pour les savoir-faire français avec le soutien du ministère de l'économie et des finances. En raison de cette cogestion, il est difficile de savoir exactement qui finance quoi. Nous avions demandé un bilan avant la tenue des Jema de 2025, sans jamais pouvoir l'obtenir. C'est pourquoi nous n'avions pas soutenu cette édition. Sachez toutefois que des échanges sont en cours pour l'année prochaine.

Le ministère soutient l'Institut pour les savoir-faire français à hauteur de plus de 1,7 million d'euros depuis 2023. Le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art, qui s'élevait à 62 millions d'euros en 2024, sera prorogé jusqu'à la fin de l'année 2026, comme vous l'avez rappelé.

Vous avez raison, madame Darcos, la loi n'est pas respectée par Amazon, qui contourne systématiquement la réglementation et profite des contentieux pour trouver de nouveaux dispositifs. Nous devons absolument clarifier les choses pour défendre nos librairies, qui sont de plus en plus en danger, d'autant qu'Amazon a toujours un coup d'avance. Le ministère réfléchit donc à resserrer la législation, en adaptant la loi de 2021.

Madame Matray, vous m'interrogez sur l'indépendance de l'audiovisuel public. Grâce au Sénat, notamment par l'intermédiaire de M. Vial, nous avons sanctuarisé le budget de l'audiovisuel public, qui ne l'était plus depuis le 1^{er} janvier 2025. Ce financement n'est soumis à aucune régulation, ce qui représente une avancée importante. Vous ne pouvez donc pas dire que nous avons remis en cause le financement de l'audiovisuel public et son indépendance.

Concernant le Palais de la découverte, nous avons mis en place trois missions d'inspection sur la culture scientifique. À l'heure du complotisme et d'une remise en cause de la science, nous avons tenu à définir un projet de culture scientifique, qui sera mis en œuvre *via* la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte, qui n'est pas situé à la Villette. Nous avions constaté que le nombre de visiteurs s'érodait et que la Cité des sciences était presque uniquement dépendante des subventions de l'État. Nous sommes donc en train de revoir le modèle de l'établissement.

Ces trois missions d'inspection, constituées bien avant l'été, rendront leurs conclusions dans deux mois environ. Nous serons ainsi en mesure de présenter une nouvelle ambition pour la culture scientifique en France.

Quant à l'existence du Palais de la découverte, elle n'est pas remise en cause.

Le budget de l'EAC, hors pass Culture, s'élevait à 82,4 millions d'euros en 2025 et atteindra 85,5 millions d'euros en 2026. Vous disiez être factuelle sur la baisse des crédits, madame Brossel. Pour ma part, je ne peux pas faire mieux : cette hausse est inscrite dans le projet de loi de finances, dont le détail est facilement consultable. Il n'y a donc pas de remise en cause de l'EAC ; en tout cas, ce n'est pas la politique que je défends.

Quant au diagnostic de performance énergétique patrimonial, il était à l'origine inscrit dans la loi Kasbarian. L'arbitrage a été effectué, mais les discussions sont toujours en cours. En effet, nous n'avions qu'un délai très court pour agir et la dissolution de l'Assemblée, puis le vote de la motion de censure ont retardé les choses.

Le label « arts de la rue » est récent. Il existe actuellement quinze pôles nationaux du cirque (PNC). J'ai récemment inauguré deux d'entre eux : l'un à Lyon, l'autre en plein cœur de Vénissieux. Les arts de rue, comme les arts du cirque, étaient considérés comme des arts « mineurs », si j'ose dire. Aujourd'hui, la labellisation progresse *via* les politiques de territoire. J'ai donné l'instruction aux Drac de nous faire remonter le plus grand nombre de projets possible pour qu'ils soient labellisés.

On compte désormais treize centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (Cnarep). Récemment, un soutien financier supplémentaire de 80 000 euros a été accordé au pôle de Marseille, qui est reconnu comme un pôle international de production et de diffusion (PIPD).

La ville de Chalon-sur-Saône, dont je suis originaire, a été pionnière dans le développement des arts de la rue : en témoigne le festival Chalon dans la rue. Cependant, le nombre de projets certifiés demeure faible en raison du caractère récent du label.

M. Laurent Lafon, président. – Je tenais, en cette fin de réunion, à vous faire part de notre inquiétude concernant l'impact de la réforme de la taxe d'aménagement sur les recettes des CAUE, qui jouent un rôle majeur en matière de patrimoine. Nous vous demandons, madame la ministre, de bien vouloir les relayer à votre collègue de Bercy.

Mme Rachida Dati, ministre. – Je n'ai pas intégré cet élément à la préparation du budget pour 2026, mais j'en parlerai à la ministre des comptes publics.

Mme Marie-Jeanne Bellamy. – Des crédits sont-ils fléchés en direction des activités périscolaires, notamment en matière de patrimoine ? Je crois savoir qu'un pass est offert aux personnes de 17 ans, mais qu'en est-il des plus jeunes ?

Mme Rachida Dati, ministre. – Le temps périscolaire relève des collectivités locales. Toutes les activités adressées aux enfants qui ne sont pas rattachées à un dispositif ou un support particulier sont intégrées à l'éducation artistique et culturelle, qui assure une forme de souplesse – on peut toutefois flécher des crédits vers le CNL. Je vous renvoie donc au montant de crédits que j'ai cité tout à l'heure pour ce poste budgétaire.

M. Laurent Lafon, président. – Nous vous remercions, madame la ministre.